



Commission de la fiscalité des premières nations

# Rapport annuel 2014/2015





C.T. (Manny) Jules,  
Président

À titre de président de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), je suis heureux de présenter son huitième rapport annuel au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, aux Premières nations, et à leurs contribuables.

Chaque année, la CFPN élabore un plan directeur pour décrire en détail ses activités pour l'exercice suivant. Le rapport annuel présente une évaluation de notre rendement pour ce qui est de réaliser les objectifs du plan directeur de l'exercice antérieur et est l'occasion pour nous de souligner certaines de nos réalisations et de nos initiatives clés. La CFPN a exécuté toutes les activités proposées dans son plan directeur de 2014 2015.

Compte tenu de l'exercice qui vient de se terminer, il est clair que le régime d'imposition foncière des Premières nations continue de faire preuve de croissance, de vitalité et d'innovation. Nous pouvons constater de nouvelles autorités fiscales des Premières nations dans toutes les régions du pays. Cela est attribuable dans une large mesure à une meilleure appréciation du fait que les pouvoirs en matière d'imposition foncière permettent aux Premières nations d'être mieux équipées pour faire face aux objectifs et aux aspirations de leurs communautés. La capacité de percevoir des recettes et de déterminer comment elles seront dépensées est une manifestation d'autosuffisance. Non seulement de plus en plus de Premières nations établissent elles des régimes fiscaux, mais elles ajoutent également de nouveaux pouvoirs de recettes, comme les droits d'aménagement et les taxes sur les transferts de propriété. Avec les textes législatifs sur les emprunts garantis par les recettes locales, ces pouvoirs de recettes aident les Premières nations à construire les immobilisations essentielles au soutien de la croissance économique.

L'imposition foncière continue de permettre la perception de recettes bien nécessaires aux économies des Premières nations, mais on oublie parfois ses autres impacts positifs sur les gouvernements des Premières nations. Ses avantages comprennent l'élaboration de textes législatifs des Premières nations plus uniformes et plus clairs, l'amélioration des négociations des ententes de services entre les gouvernements des Premières nations et les municipalités, l'amélioration des relations avec les contribuables, et une plus grande transparence envers les contribuables et les membres. Ces améliorations contribuent à rendre les gouvernements des Premières nations plus forts et à susciter des investissements encore plus importants sur les terres des Premières nations. Par ailleurs, l'imposition foncière représente un changement réel dans la façon dont les Premières nations envisagent la planification fiscale et la gestion financière. Pour les Premières nations, une des plus grandes contributions de la compétence en matière d'imposition foncière a peut être été la capacité de ne plus dépendre exclusivement des autres transferts fiscaux gouvernementaux.





Le 26 juin 2014, dans la décision Tsilhqot'in, la Cour suprême du Canada a confirmé un titre ancestral lié à un territoire défini. Les opinions sont divergentes en ce qui a trait aux impacts de cette décision. La décision a rétabli les droits de propriété pour les Premières nations, mais elle a également entraîné une certaine incertitude économique pour les investisseurs, et de l'incertitude sur le plan des impôts et de la compétence pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

L'année dernière, la CFPN a commencé à travailler avec les Premières nations souhaitant tirer des avantages pratiques de la décision Tsilhqot'in dans le cadre de deux initiatives facultatives. En premier lieu, davantage de communautés s'intéressent à l'Initiative du droit de propriété des Premières nations (DPPN), élaborée par les Premières nations promotrices en collaboration avec la CFPN, comme méthode pratique de mettre en œuvre les titres ancestraux dans le cadre d'un régime d'enregistrement des titres des Premières nations. En deuxième lieu, un certain nombre de Premières nations ont approché la CFPN afin d'établir une taxe autochtone sur les ressources pour les projets de développement des ressources réalisés sur leurs territoires. Une taxe autochtone sur les ressources pourrait contribuer à réduire considérablement le temps nécessaire à la négociation des projets de ressources prévus pour les territoires des Premières nations. La CFPN a commencé à rencontrer les Premières nations promotrices, afin de faire valoir le concept d'une taxe autochtone sur les ressources auprès des autres Premières nations, des gouvernements et de l'industrie. Ces deux options pourraient permettre aux Premières nations intéressées de tirer plus d'avantages économiques et financiers de leurs titres ancestraux, et fournir davantage de certitude aux autres gouvernements et aux investisseurs.

Cette réaction à la décision Tsilhqot'in est un exemple de la manière dont les institutions des Premières nations peuvent contribuer à réduire l'incertitude et offrir des options pour la participation des Premières nations à l'économie et à la fédération, à l'avantage non seulement des Premières nations, mais également de tous les Canadiens.

En septembre 2014, j'ai eu l'honneur et le privilège de comparaître devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, afin d'appuyer la *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* (le projet de loi C 428), le projet de loi d'initiative parlementaire proposé par M. Rob Clarke, député. En vertu du projet de loi C 428, il est proposé qu'un règlement administratif pris par une Première nation aux termes de l'article 81 ou 85.1 entre en vigueur le jour de sa première publication. Cela a pour effet d'abolir le pouvoir du ministre de désavouer ces règlements administratifs. Le projet de loi prévoit également l'utilisation par les

Premières nations de la *Gazette des premières nations* comme option pour la publication de leurs règlements administratifs. Ce but élargi pour la *Gazette* est conforme au travail technique réalisé au cours de l'année dernière sur son infrastructure, afin d'assurer la transition du volume annuel vers un format numérique interrogeable.

La Commission continue de faire face à de nouveaux défis et à de profiter de nouvelles possibilités. La CFPN a élaboré une série de recommandations pour la modification de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF). Les modifications proposées rendront cette loi plus souple et plus adaptée aux besoins des contribuables et des gouvernements des Premières nations, accroîtront l'efficacité administrative pour les Premières nations participantes, et favoriseront une plus grande confiance des investisseurs dans le financement par obligations des Premières nations. Nous sommes reconnaissants du soutien que nous avons reçu à l'égard des modifications de la part des Premières nations, des administrateurs fiscaux et des contribuables.

Le travail avec les Premières nations intéressées dans le but de coordonner et de promouvoir des concepts de changement représente seulement une petite partie de nos activités. La CFPN a toujours cru que de bonnes recherches menaient à de bonnes politiques, à de bonnes normes et à de bonnes lois. Cette fondation politique et juridique soutient les systèmes de formation accréditée, de logiciels et de prévention des différends. Au cours de l'année à venir, nous travaillerons à assurer l'évolution des propositions de DPPN et de taxe autochtone sur les ressources au delà du concept, afin que nous puissions faire ce que nous faisons le mieux, à savoir appuyer la mise en œuvre de changements positifs pour les Premières nations.

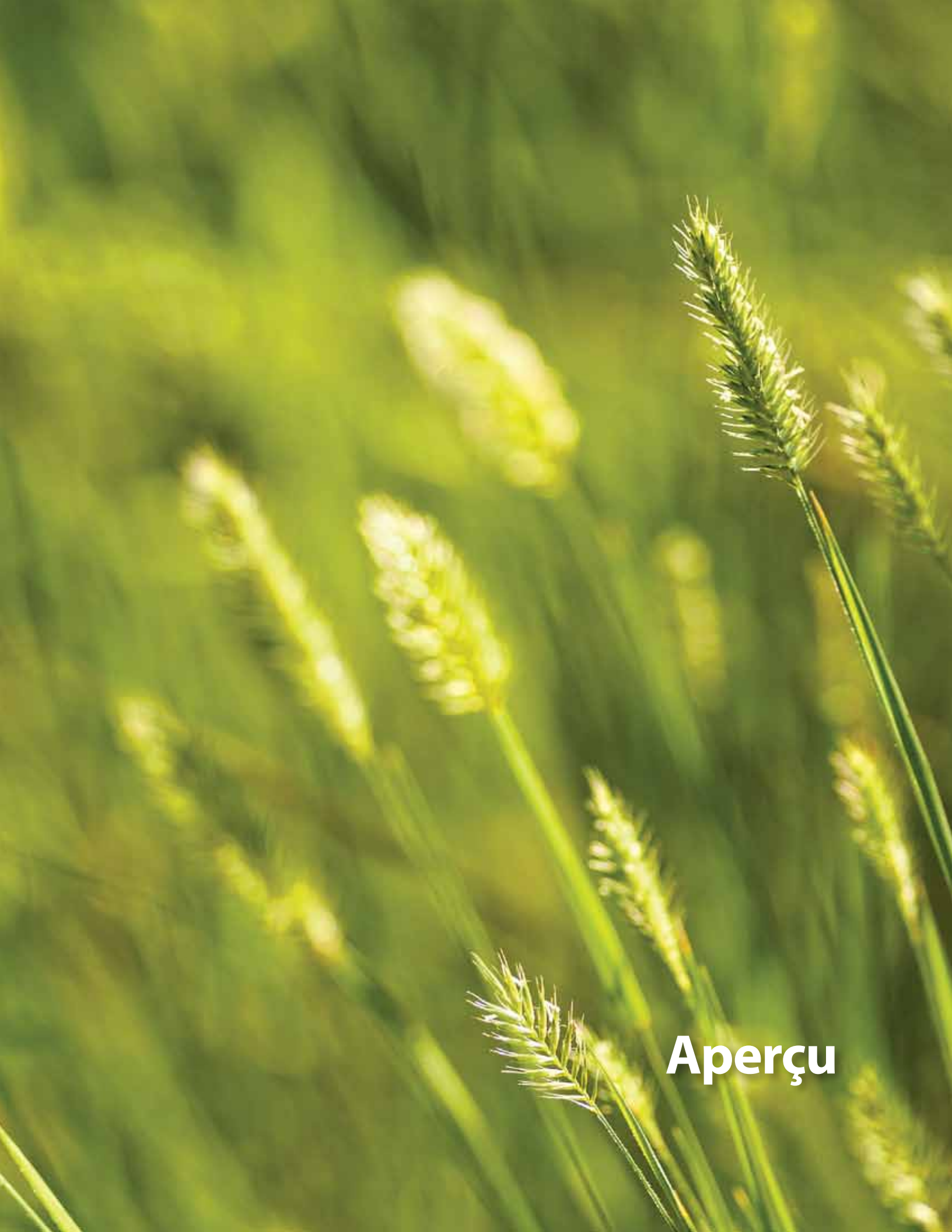
J'espère que vous trouverez notre rapport annuel informatif. Je vous invite à nous faire part de vos commentaires, de votre rétroaction et de vos idées, alors que nous soutenons le régime fiscal croissant des Premières nations au cours de 2015-2016.

C.T. (Manny) Jules  
Président

*« Laissez-moi être un homme libre, libre de voyager,  
libre de m'arrêter, libre de travailler,  
libre de faire du commerce là où je l'entends,  
libre de choisir mes propres enseignants,  
libre de suivre la religion de mes pères,  
libre de parler, de penser et d'agir en mon nom. »  
- Chef Joseph, 1879*



Message du président . . . . .	1
Les 10 premières années de progrès. . . . .	4
Faits saillants. . . . .	6
Modifications proposées à la LGF . . . . .	6
Possibilités d'élargissement de la compétence et imposition du développement des ressources . . . . .	6
La <i>Gazette des premières nations</i> élargit ses services à la suite de l'adoption de la Loi sur la modification et le remplacement de la <i>Loi sur les Indiens</i> (le projet de loi C-428) . . . . .	7
Première émission d'obligation des Premières nations en vertu de la LGF . . . . .	8
Manuel à libre accès : Établir un climat d'investissement concurrentiel sur les terres des Premières nations . . . . .	8
Vingt-trois (23) autres Premières nations se joignent à l'annexe de la LGF . . . . .	9
Profil organisationnel. . . . .	12
Mandat . . . . .	12
Protocole d'entente (PE) au sujet de l'article 83 . . . . .	12
Structure . . . . .	12
Gouvernance . . . . .	13
Secteurs d'activités et organigramme . . . . .	14
Mesures de rendement et objectifs stratégiques. . . . .	16
Évaluation de la stratégie de gestion des risques. . . . .	19
Services intégrés . . . . .	21
Élaboration des politiques . . . . .	23
Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation . . . . .	26
Communications. . . . .	27
Éducation . . . . .	29
Gestion des différends . . . . .	31
États financiers vérifiés. . . . .	33

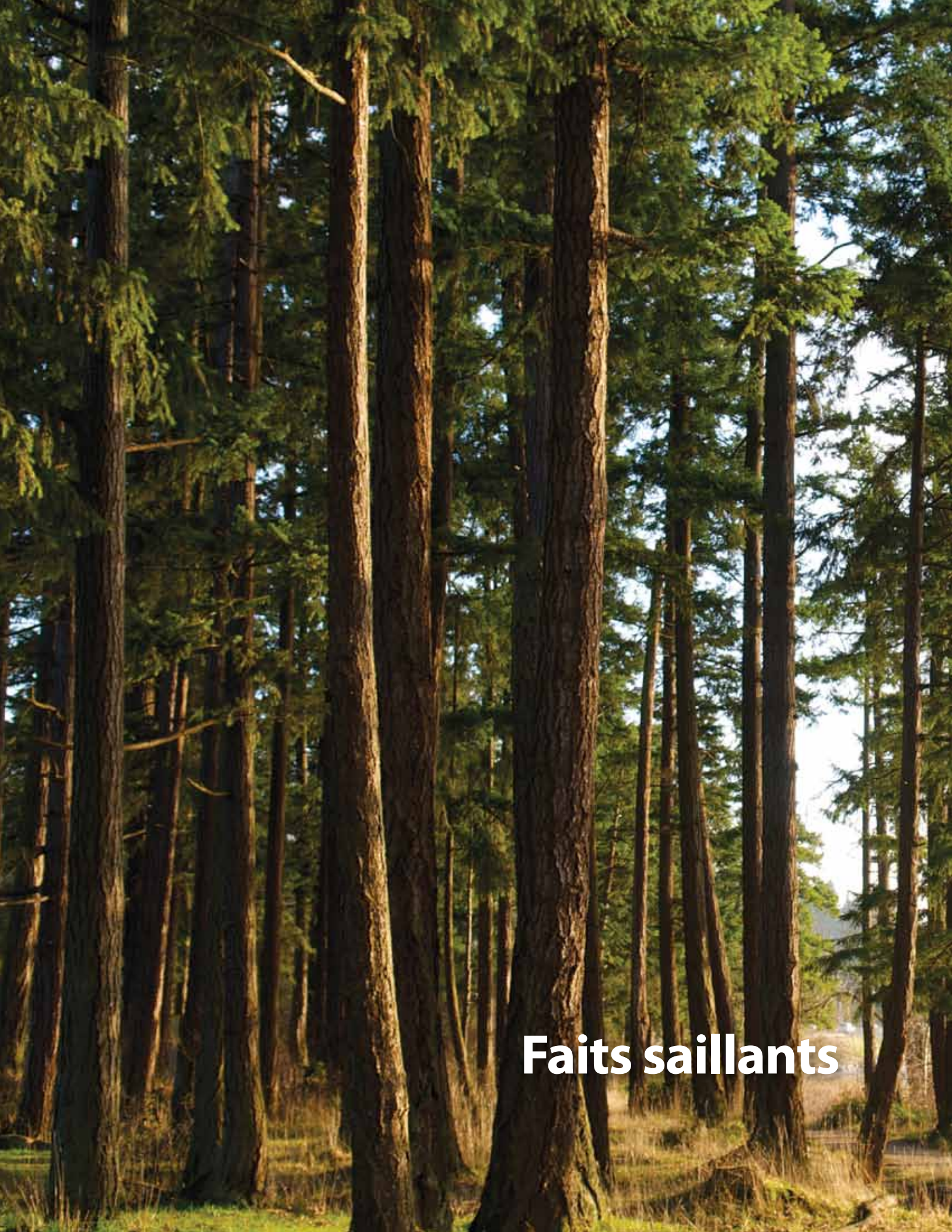


**Aperçu**

## Les 10 premières années de progrès

Le 23 mars 2015 a marqué le 10<sup>e</sup> anniversaire de la sanction royale de la *Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF)*. Au cours de la dernière décennie, la CFPN et les autorités fiscales des Premières nations ont accompli beaucoup :

- **Participation accrue** : En 2008, 33 Premières nations étaient inscrites à la première annexe de la LGF. Aujourd'hui, 147 Premières nations sont inscrites à l'annexe, dont 23 qui ont été ajoutées au cours de la dernière année.
- **Augmentation des recettes** : Les régimes d'imposition foncière des Premières nations permettent de financer la fourniture d'une infrastructure et de services locaux de qualité, qui permettent aux communautés de croître et de prospérer. Ces recettes servent à payer les réseaux d'alimentation en eau, les réseaux d'égouts, les routes et les transports, les loisirs, la gouvernance, et d'autres types de services locaux qui profitent aux locataires et aux membres des Premières nations. Les recettes tirées des impôts fonciers des Premières nations depuis 1989 totalisent presque 1 milliard de dollars.
- **Compétence des Premières nations** : L'année dernière, la CFPN a approuvé 149 textes législatifs en vertu de la LGF et recommandé 71 règlements administratifs en vertu de l'article 83 pour approbation par le ministre d'AADNC. Au cours des 10 dernières années, la CFPN a approuvé 768 textes législatifs et recommandé 767 règlements administratifs pour approbation.
- **Augmenter les pouvoirs législatifs** : La CFPN aide les Premières nations à mettre en œuvre leur compétence en matière de recettes locales. Actuellement, sur le site Web, il est possible d'accéder à 10 politiques et procédures, à 13 normes relatives à la LGF, à 49 modèles de textes législatifs en vertu de la LGF et notes explicatives, et à 24 modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83. La CFPN fournit des modèles de textes législatifs et du soutien pour l'élaboration d'un large éventail de pouvoirs fiscaux, y compris les textes législatifs sur les droits d'aménagement, les taxes sur les services, les taxes sur l'activité commerciale et la représentation des contribuables auprès du conseil, en plus des textes législatifs et des règlements administratifs sur les impôts fonciers, l'évaluation, les taux d'imposition et les dépenses. Chaque année, la CFPN examine les normes et les modèles, et, au besoin, les modifie pour tenir compte des nouvelles questions de politique et modifications à la loi.
- **Promouvoir la transparence** : La *Gazette des premières nations* a élargi ses services à la suite de l'adoption de la *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* (en décembre 2014), laquelle désigne la *Gazette des premières nations* comme une des options dont les Premières nations disposent pour se conformer aux exigences de publication et d'accès. La *Gazette des premières nations* offre maintenant l'accès à plus de 3000 textes législatifs, règlements administratifs et avis des Premières nations.
- **Intégrité des données** : Trente-trois (33) administrateurs fiscaux des Premières nations utilisent maintenant l'application d'informatique en nuage en ligne du système d'administration fiscale (LAF) de la CFPN. Cela contribue à améliorer considérablement la sécurité et la fiabilité des données nécessaires pour administrer les régimes fiscaux des Premières nations. La CFPN continue d'apporter des améliorations à ses sites Web, à ses logiciels, à ses applications mobiles et à son programme éducatif en ligne, afin de fournir des outils et des renseignements aux Premières nations, aux contribuables et aux Canadiens.
- **Multiplication des succès** : En 2014, la quatrième cohorte d'administrateurs fiscaux a commencé le programme universitaire accrédité d'administration fiscale des Premières nations. Depuis 2008, 108 étudiants de 70 Premières nations ont participé à ce programme. La CFPN et le Tulo Centre for Indigenous Economics offrent également, aux groupes autochtones intéressés, des ateliers qui permettent aux participants d'élargir leur connaissance de divers aspects de l'imposition des Premières nations dans le cadre d'activités participatives. Les étudiants et les diplômés du Tulo Centre sont des champions des avantages de l'imposition foncière et du développement économique, et mettent leurs connaissances et leurs compétences au service de leurs communautés, afin d'améliorer les options de recettes et produire une prospérité à long terme pour les générations futures.
- **Bâtir des économies** : L'imposition foncière permet aux Premières nations d'établir des relations gouvernement à gouvernement avec les instances voisines, dans le cadre d'ententes de services qui permettent aux deux parties d'accroître l'efficacité, de réduire les chevauchements et d'augmenter les économies d'échelle. Au cours des 10 dernières années, la CFPN a aidé à faciliter plus de 20 ententes de services entre des Premières nations et des administrations locales.
- **Accès aux infrastructures d'immobilisations** : La CFPN a fourni un soutien pour la première obligation émise par l'Administration financière des Premières nations (AFPN). La première émission d'obligation totalisait 90 millions de dollars et comptait la participation de 14 Premières nations. Les Premières nations se serviront des capitaux recueillis au moyen de l'obligation pour construire et apporter des améliorations aux routes et aux réseaux d'alimentation en eau et d'eaux usées, et pour améliorer l'alimentation en électricité / l'éclairage et les édifices publics. La prochaine émission d'obligation est prévue pour 2015 et devrait dépasser 100 millions de dollars.



**Faits saillants**





## Modifications proposées à la LGF

Depuis le début de ses activités en 2007, la CFPN a élaboré une série de recommandations de modifications à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) et aux règlements connexes, afin d'améliorer l'accès à la loi, d'accroître l'efficacité, de réduire le fardeau administratif et de renforcer la clarté législative. La CFPN a élaboré ces recommandations de modifications en se fondant sur son expérience opérationnelle de la loi et sur les commentaires d'un large éventail d'intervenants, y compris les Premières nations, les administrateurs fiscaux, les évaluateurs et les conseillers juridiques des Premières nations.

En 2011, la CFPN a présenté plusieurs de ces recommandations de modifications à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), et, par la suite, il serait question de ces dernières dans le Rapport au Parlement sur l'examen législatif de la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations - Mars 2012 du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord. Ce rapport comprenait également des recommandations présentées par l'Administration financière des Premières nations (AFP) et le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN).

En décembre 2014, la CFPN a terminé son travail visant à élaborer des propositions législatives ayant pour but d'améliorer la LGF. Des 43 modifications promues par les institutions établies en vertu de la LGF, 15 sont proposées par la CFPN. La CFPN a reçu des résolutions de soutien de ses propositions de modifications de la part d'intervenants nationaux clés, y compris l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations, l'Association canadienne de taxe foncière et l'Association canadienne de pipelines d'énergie.

Lors de la réunion du 12 mars 2015 du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, juste avant le 10<sup>e</sup> anniversaire de la LGF, les dirigeants des institutions établies en vertu de la LGF ont soutenu les modifications proposées. Ils ont également rencontré les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. À la suite de la période de rapport, les modifications de la LGF proposées par les institutions ont été incorporées à la loi fédérale présentée au Parlement aux fins d'approbation.

## Possibilités d'élargissement de la compétence et imposition du développement des ressources

En juin 2014, pour la première fois de l'histoire du Canada, la Cour suprême du Canada (CSC) a accordé une déclaration de l'existence d'un titre ancestral à la Nation des Tsilhqot'in et a confirmé que les titres ancestraux comprenaient le droit aux avantages économiques des terres. Décrit par plusieurs comme un point tournant, ce jugement de la Cour aura des répercussions sur les activités courantes et futures de la CFPN.

La CFPN a entrepris des recherches, afin d'examiner les options pour la mise en œuvre des titres ancestraux et les répercussions sur l'élargissement de la compétence fiscale des Premières nations sous le régime de la LGF. Ces recherches mèneront à un examen de la manière dont la compétence fiscale sous le régime de la LGF pourrait s'appliquer sur les territoires traditionnels.

Un certain nombre de Premières nations ont demandé à la CFPN de travailler avec elles à l'imposition du développement des ressources et à leurs possibilités et défis futurs. La CFPN a présenté sa proposition à l'égard de l'imposition du développement des ressources par les Premières nations dans sa proposition prébudgétaire de 2015 au Canada.



Le développement des ressources représente pour plusieurs Premières nations une nouvelle occasion sans précédent en matière de compétence fiscale. Les prix du pétrole sont plus faibles que les années antérieures, mais ceux des autres ressources restent élevés. Les prévisionnistes prévoient qu'au cours des 10 prochaines années, le Canada verra des investissements dans les projets de ressources de jusqu'à 650 milliards de dollars. Ces investissements créeraient une empreinte économique énorme qui pourrait beaucoup enrichir le pays et nous aider à faire face au grand défi que le vieillissement de la population pose en matière de financement.

### **La Gazette des premières nations élargit ses services à la suite de l'adoption de la Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens (le projet de loi C-428)**

Suivant l'adoption de la *Loi sur la modification et le remplacement de la Loi sur les Indiens* (le projet de loi C-428) par le Parlement, les Premières nations ont trois options en ce qui concerne la publication de leurs règlements administratifs en vertu de l'article 81 ou 85.1 : dans la *Gazette des premières nations*, sur un site Web ou dans un journal distribué dans leur communauté.

Depuis le 16 décembre 2014, les Premières nations n'ont plus besoin de présenter ces règlements administratifs au ministre (AADNC), et ce dernier n'a plus le pouvoir de les désavouer. Les modifications apportées à la *Loi sur les Indiens* éliminent la surveillance ministérielle et établissent de nouvelles exigences pour les Premières nations, qui doivent maintenant publier tous leurs règlements administratifs.

La CFPN a appuyé le projet de loi C-428, parce qu'il prévoyait les modifications nécessaires à la *Loi sur les Indiens* et soulignait l'importance de la *Gazette des premières nations*, comme outil de gouvernance pour les Premières nations.

Le premier règlement administratif en vertu de l'article 81 publié dans la *Gazette des premières nations* à la suite de l'adoption du projet de loi C-428 était le *By-law for the Observance of Law and Order* de la Première Nation de la rivière Halfway, publié le 23 décembre 2014.

La *Gazette des premières nations* est publiée par la CFPN en association avec le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan.

### **Première émission d'obligation des Premières nations en vertu de la LGF**

Un des éléments clés de la LGF est le cadre institutionnel qu'elle prévoit à l'appui des obligations des Premières nations. Le 20 juin 2014, l'Administration financière des Premières nations (AFPN) a annoncé la première obligation jamais garantie par les gouvernements des Premières nations selon le cadre d'emprunt de la LGF. La première émission d'obligation totalisait 90 millions de dollars et comptait la participation de 14 Premières nations.

Le système d'obligations de la LGF permet de réunir les besoins en matière d'emprunt des Premières nations participantes sous la forme d'une obligation, que l'AFPN vend à des investisseurs institutionnels. Le produit de la vente est distribué parmi les Premières nations emprunteuses, qui remboursent ensuite le prêt à long terme et à faible taux d'intérêt sur 10 à 30 ans. En vertu de la LGF, les Premières nations peuvent mettre en gage d'autres recettes (p. ex. des paiements de redevance, des transferts ou des recettes de casino) ou des recettes locales (p. ex. des impôts fonciers, des taxes sur les services ou des taxes sur l'activité commerciale). La première obligation était fondée sur l'utilisation d'autres recettes pour le service de la dette.

Les Premières nations participantes comprennent les suivantes :

- La Première nation Cowichan Tribes (C.-B.)
- La bande indienne de Moricetown (C.-B.)
- La Première nation de Membertou (N.-É.)
- La Première nation de Nipissing (Ont.)
- La bande indienne d'Osoyoos (C.-B.)
- La bande indienne de Penticton (C.-B.)
- La Première nation des Songhees (C.-B.)
- La Première nation de Splotsin (C.-B.)
- La Première nation de St. Theresa Point (Man.)
- La bande de Sts'ailes (C.-B.)
- La Première nation des Tlingits de la rivière Taku (C.-B.)
- La Première nation de Tzeachten (C.-B.)
- La Nation We Wai Kai (C.-B.)
- La Première nation Wet'suwet'en (C.-B.)

Les Premières nations se serviront des capitaux recueillis au moyen de l'obligation pour construire et apporter des améliorations aux routes et aux réseaux d'alimentation en eau et d'eaux usées, et pour améliorer l'alimentation en électricité / l'éclairage et les édifices publics.



## Manuel à libre accès : Établir un climat d'investissement concurrentiel sur les terres des Premières nations

La CFPN continue de renforcer la capacité des Premières nations au moyen de programmes de certificat accrédités, d'ateliers, de présentations et de recherches originales. Ces initiatives offrent aux Premières nations les outils et les pratiques exemplaires nécessaires à un régime fiscal efficient et à un bon climat d'investissement qui protègent les intérêts des contribuables.

Avec l'appui de la Commission de la fiscalité des premières nations, le Tulo Centre of Indigenous Economics a publié la première édition de son manuel à libre accès intitulé *Building a Competitive Investment Climate on First Nation Lands* (Établir un climat d'investissement concurrentiel sur les terres des Premières nations). C'est le premier manuel à libre accès qui porte sur ce sujet.

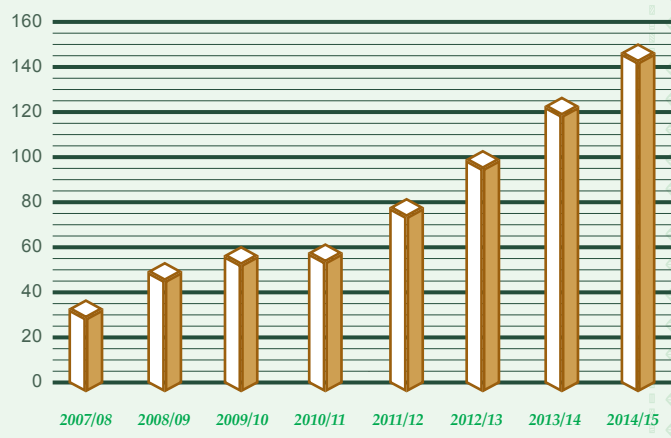
Le manuel est disponible aux Premières nations, pour qu'elles l'utilisent comme ressource sur la manière d'établir le cadre administratif, fiscal et juridique nécessaire au soutien des marchés sur les terres des Premières nations. De plus, le Tulo Centre invite les Premières nations à soumettre des études de cas pour aider à transférer les connaissances et les pratiques exemplaires aux autres Premières nations.

Le manuel a été conçu et élaboré par le Tulo Centre et s'inspire de l'œuvre de la vie de Clarence T. (Manny) Jules, président de la CFPN, dont la vision de rétablir la compétence et le pouvoir politique tribaux et autochtones par le développement économique inspire les activités de la CFPN.



*Établir un climat d'investissement concurrentiel sur les terres des Premières nations*

Nombre de Premières nations inscrites à l'annexe de la LGF

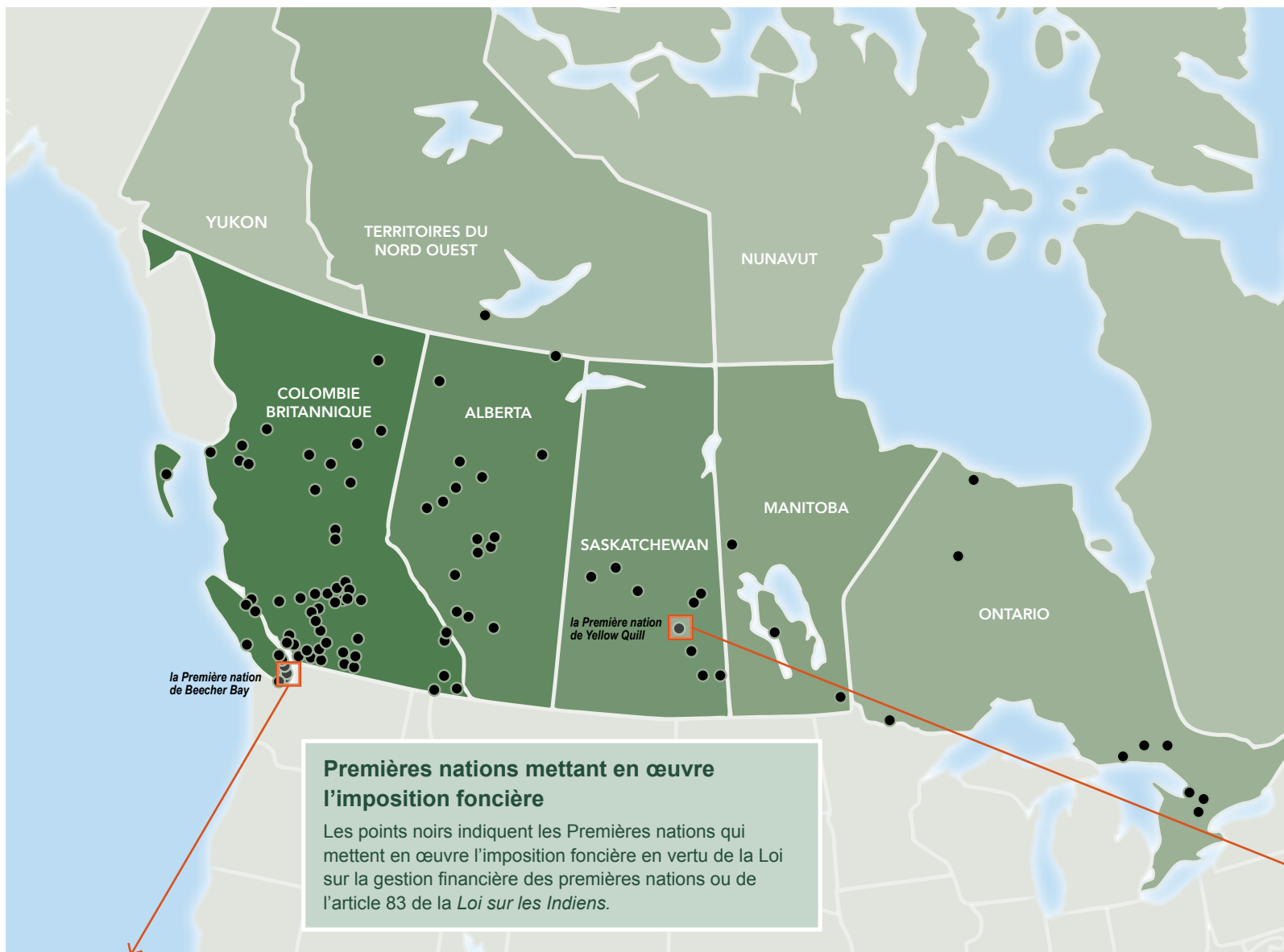


23 Premières nations supplémentaires se joignent à l'annexe de la LGF

Recettes fiscales foncières estimatives



## Faits saillants



### Amélioration des relations avec les contribuables – La Première nation de Beecher Bay adopte un texte législatif sur la représentation auprès du conseil



Le 16 septembre 2014, la CFPN a approuvé le texte législatif de la Première nation de Beecher Bay (Sc'ianew) sur la représentation des contribuables auprès du conseil. Ce nouveau texte législatif améliorera les communications et favorisera des relations positives entre les contribuables et la Première nation.

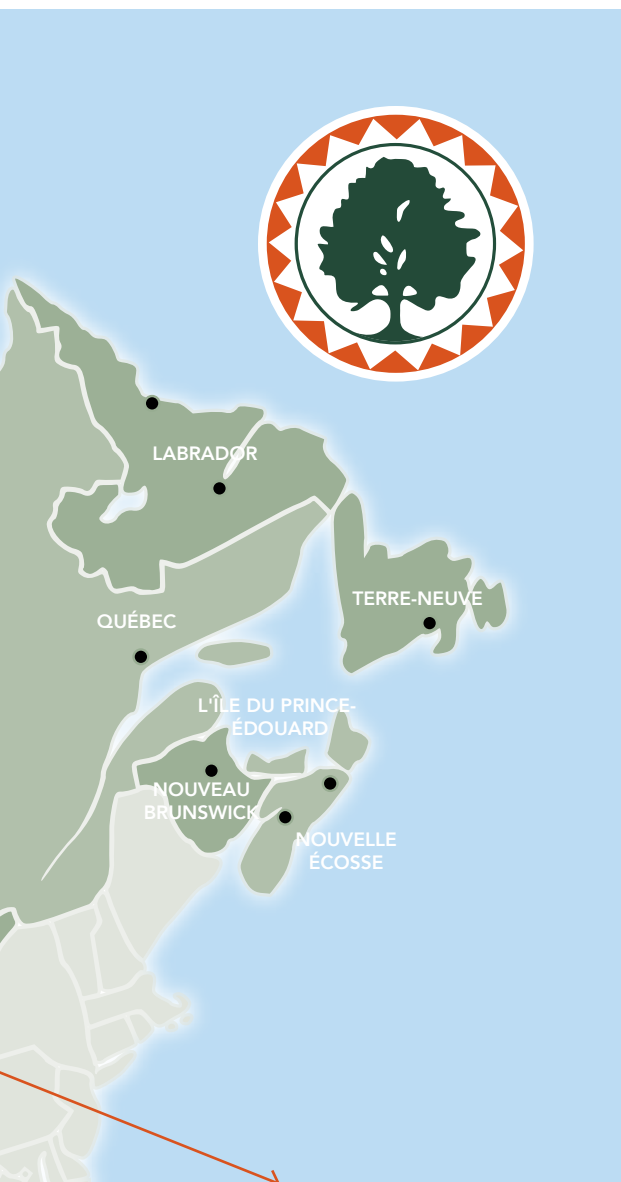
En vertu du nouveau texte législatif, la Première nation de Beecher Bay s'engage à tenir les

contribuables au courant de ses activités et de ses propositions d'imposition foncière, et à leur fournir des moyens de lui présenter leurs commentaires sur les questions d'imposition foncière.

En plus de publier un bulletin d'information sur les questions d'imposition foncière au moins une fois par année et de fournir des renseignements à jour sur son site Web, la Première nation Sc'ianew tiendra au moins une journée portes ouvertes chaque année,

afin de fournir des renseignements sur les questions d'imposition foncière, d'expliquer ses propositions d'imposition foncière pour l'année et de répondre aux questions des contribuables. De plus, chaque année, le conseil désignera au moins une de ses réunions pour que l'association des contribuables puisse lui présenter ses commentaires sur les questions d'imposition foncière.

## Faits saillants



### Vingt-trois (23) autres Premières nations se joignent à l'annexe de la LGF

Cent quarante sept (147) Premières nations se sont maintenant jointes à la LGF. Ce total représente 24 % de toutes les Premières nations du Canada. Le nombre de Premières nations participantes s'est accru constamment depuis le début des activités de la CFPN en 2007.

Le 8 octobre 2014, le Canada a ajouté 14 Premières nations à l'annexe de la LGF et, le 27 février 2015, il en a ajouté 9 autres.

Le 8 octobre 2014 :

- La Première nation de Black River, Man.
- La Première nation Halalt, C.-B.
- La Première nation de Malahat, C.-B.
- La bande des Mohawks de la baie de Quinte, Ont.
- La Première nation d'Ochapowace, Sask.
- La bande de Peters, C.-B.
- La Première nation de Pictou Landing, N.-É.
- La Première nation de Rolling River, Man.
- La Première nation de Saik'uz, C.-B.
- La Première nation de Saugeen, Ont.
- Les Premières nations des Saulteaux, C.-B.
- La Première nation de Scowlitz, C.-B.
- La Première nation de Semiahmoo, C.-B.
- La Première nation de Ts'kw'aylaxw, C.-B.

Le 27 février 2015 :

- La Première nation Behdzi Ahda, T.N.-O.
- La bande de Berens River, Man.
- La Première nation de Ehattesah, C.-B.
- La bande des Innus de Pessamit, Qué.
- La Première nation de M'Chigeeng, Ont.
- La Première nation de Muskowekwan, Sask.
- La bande de Nak'azdli, C.-B.
- La bande indienne de Seton Lake, C.-B.
- La Première nation de Stellat'en, C.-B.

### La compétence fiscale en vertu de la LGF facilite l'aménagement de réserves urbaines – L'expérience de la Première nation de Yellow Quill



En juin 2014, la Première nation de Yellow Quill a adopté des textes législatifs sur l'imposition foncière et l'évaluation foncière, devenant ainsi la première Première nation de la Saskatchewan à élaborer des textes législatifs entièrement sous le régime de la Loi sur la gestion financière des premières nations. La Première nation de Yellow Quill se joint à la Première nation de Whitecap Dakota, aux Premières nations White Bear et à la Nation crie de Muskeg Lake, qui perçoivent déjà des impôts sous le régime de la LGF, et fait maintenant partie de neuf communautés urbaines qui perçoivent des impôts en vertu de la LGF ou de la Loi sur les Indiens.

Pour la Première nation de Yellow Quill, les textes législatifs font partie intégrante du plan d'aménagement d'un complexe de bureaux sur des terres qu'elle possède en vertu de droits fonciers issus des traités (DFIT) dans le centre ville de Saskatoon. Les recettes tirées des impôts fonciers serviront à payer les services fournis par la ville de Saskatoon au complexe de bureaux et permettront à la Première nation de Yellow Quill d'améliorer et d'élargir l'infrastructure et les services de sa communauté.

En cours d'élaboration pendant plus d'un an, les textes législatifs sur l'imposition sont essentielles à la vision de la Première nation de Yellow Quill pour une croissance continue de sa communauté. « La Première nation de Yellow Quill et ses membres sont fiers d'établir cette compétence, » a déclaré Larry Cachene, le chef de la Première nation de Yellow Quill. « La décision de percevoir des impôts et, plus particulièrement, d'avoir recours à la LGF a beaucoup contribué à créer les meilleures possibilités d'investissement et de croissance économique. »



# Profil organisationnel

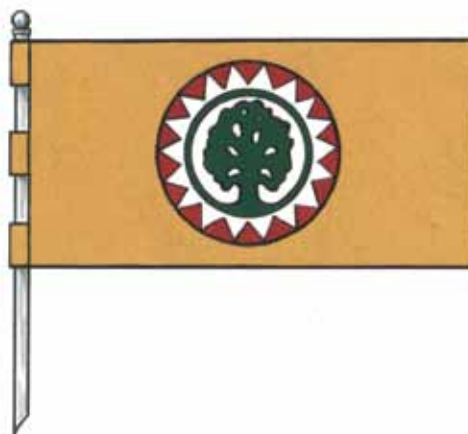
## Mandat

L'article 29 de la LGF énonce la mission de la CFPN comme suit :

- a. protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières nations et promouvoir une vision commune de ce régime à l'échelle du Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- b. veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières nations;
- c. prévenir ou résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d. aider les Premières nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e. élaborer des programmes de formation à l'intention des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- f. aider les Premières nations à atteindre un développement économique durable au moyen de la perception de recettes locales stables;
- g. favoriser la transparence du régime d'imposition foncière des Premières nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h. favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations;
- i. conseiller le ministre en ce qui a trait à l'élaboration éventuelle du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont créés.

## Protocole d'entente (PE) au sujet de l'article 83

Aux termes d'un accord avec le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC), la CFPN donne des conseils relativement à l'approbation des règlements en vertu de l'article 83 et offre des services aux Premières nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.



## Structure

La CFPN est une institution à gouvernance partagée qui compte un président, un vice-président et huit commissaires de partout au Canada. Le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires et, par règlement, le Native Law Centre de l'Université de la Saskatchewan nomme l'autre commissaire. Voici la liste de ces commissaires pour 2014-2015 :



- C.T. (Manny) Jules, Kamloops, C.-B. (président/PDG)
- David Paul, Tobique, N.-B. (vice-président)
- Céline Auclair, Ph. D., Gatineau, Qué.
- Leslie Brochu, Kamloops, C.-B.
- Lester Lafond, Saskatoon, Sask.
- Ken Marsh, Okotoks, Alb.
- William McCue, Georgina Island, Ont.
- Latricia (Terry) Babin, Windermere, C. B.
- Randy Price, North Vancouver, C.-B.
- Ann Shaw, Chateauguay, Qué.

## Commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations



À l'arrière, de gauche à droite: David Paul, Ken Marsh, Randy Price, William McCue, Lester Lafond  
À l'avant, de gauche à droite: Leslie Brochu, Ann Shaw, C.T. (Manny) Jules, Dr. Céline Auclair, Latricia (Terry) Babin



## Gouvernance

La CFPN maintient une approche fondée sur les pratiques exemplaires pour assurer une bonne gouvernance. Elle fonctionne conformément à une politique très détaillée de gouvernance et de gestion, et le président a établi les comités suivants pour appuyer le travail de la Commission :

- le Comité exécutif de gestion;
- le Comité de gestion;
- le Comité de vérification;
- le Comité des taux selon l'article 83;
- le Comité de l'éducation et de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations;
- le Comité des relations internationales;
- le Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*.

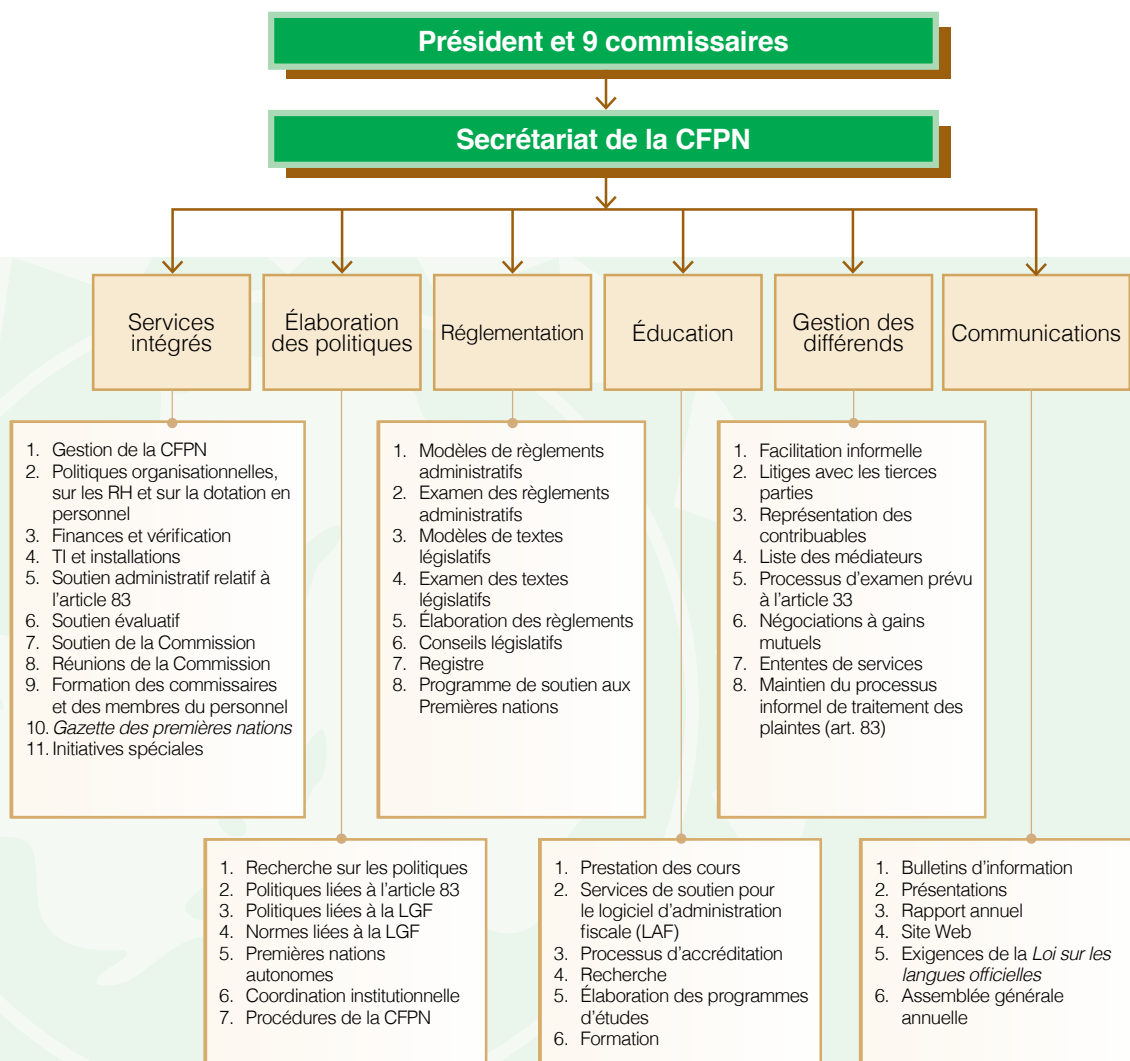
Les comités sont composés de commissaires uniquement ou d'une combinaison de commissaires, de membres du personnel et d'autres professionnels, suivant le cas.

En vertu de l'article 26 de la LGF, la CFPN maintient un siège social sur les terres de réserve de la Nation Tk'emlúps te Secwépemc et un bureau dans la région de la capitale nationale.

La CFPN est appuyée par un Secrétariat doté d'un effectif de 21 équivalents temps plein composé de membres du personnel et de professionnels qui possèdent une expertise liée au mandat de la CFPN et qui aide la Commission sur une base contractuelle.

La CFPN gère six secteurs d'activités, tel qu'il est illustré ci-dessous.

## Structure organisationnelle et secteurs d'activités





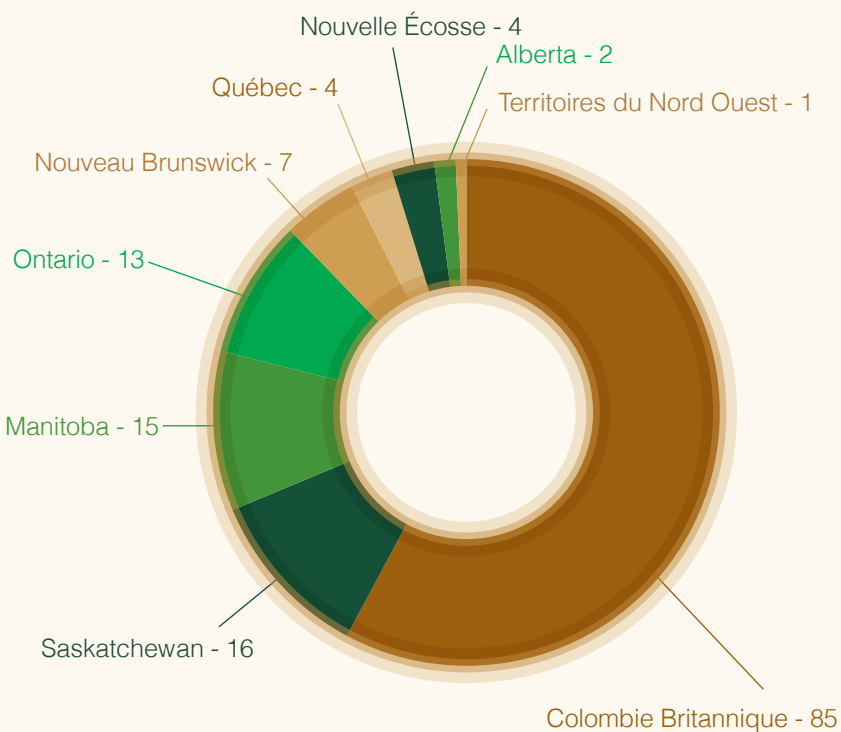
**Mesures de rendement  
et objectifs stratégiques  
2014/2015**



## Mesures de rendement et objectifs stratégiques

La CFPN établit ses objectifs stratégiques et ses mesures de rendement chaque année dans son plan directeur. Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs de la CFPN pour 2014-2015 et de son rendement à l'égard de chaque objectif.

### Premières nations mettant en œuvre l'imposition foncière par province



*Assemblée générale annuelle de la CFPN. Un des objectifs de la CFPN est de concilier les intérêts et de créer des avantages mutuels pour les gouvernements des Premières nations et les intervenants dans le régime fiscal des Premières nations.*

# Évaluation de la stratégie de gestion des risques



Services intégrés		Élaboration des politiques	
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	RENDEMENT	OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Produire et approuver le Plan directeur, le plan de travail et le plan financier annuels	Terminé	Élaborer au moins trois des normes suivantes, solliciter l'avis du public à leur sujet et les présenter à la Commission pour approbation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'imposition foncière</li> <li>• Les emprunts</li> <li>• Les taux d'imposition</li> <li>• Les dépenses</li> <li>• Les DA</li> <li>• L'imposition en vertu de textes législatifs adoptés en vertu de l'alinéa 5(1)a) selon une application régionale</li> </ul>	Terminé
Gérer les besoins en capital pour le siège social et le bureau de la région de la capitale nationale	Continu		
Mettre à jour les systèmes de production de rapports financiers et de rapports sur les immobilisations corporelles	Terminé		
Offrir la formation à la Commission et au personnel et des possibilités de perfectionnement professionnel	Continu	Continuer de réviser la politique d'impôt foncier en vertu de l'article 83 et la politique d'évaluation en vertu de l'article 83 et examiner les règlements administratifs possibles en vertu de l'article 83 relativement aux taxes et impôts sur le forage de puits et les services publics	Continu
Tenir quatre assemblées générales de la Commission et six réunions d'examen des textes législatifs	Terminé		
Assurer la gestion administrative et le soutien des comités	Continu	Entamer ou poursuivre le processus de recherche et d'élaboration des politiques dans au moins huit des domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accords d'exonération d'impôt</li> <li>• Les pratiques exemplaires en matière de procédures d'appel de l'évaluation foncière</li> <li>• Les pratiques exemplaires en matière de recouvrement de l'impôt</li> <li>• Les ajouts aux réserves et la perte d'impôt des administrations locales - recherches</li> <li>• L'imposition foncière et des pipelines - recherches</li> <li>• Les TAC imposées aux industries axées sur les ressources</li> <li>• Les taxes minières</li> <li>• Les taxes pour les services publics</li> <li>• Les DFIT et l'imposition foncière - document d'orientation</li> </ul>	Terminé
Respecter les exigences d'AIPRP et de rapport des sources d'information	Continu		
Gérer la <i>Gazette des premières nations</i> , y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre de la stratégie de marketing</li> <li>• L'élaboration et la distribution du matériel promotionnel</li> <li>• L'engagement fédéral relativement aux règlements administratifs pris en vertu de l'article 81</li> </ul>	Terminé		
La gestion de l'information <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre des recommandations issues des travaux avec Bibliothèque et Archives Canada</li> <li>• La révision et la mise à jour du manuel des procédures de gestion de l'information</li> <li>• La mise en œuvre de solutions concernant la gestion des courriels</li> </ul>	Continu	Avec les autres institutions, entamer ou continuer au moins trois des projets liés à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La gestion des comptes de recettes locales</li> <li>• La synthèse des processus et des documents d'emprunt avec l'AFP</li> <li>• La coordination des emprunts</li> <li>• Le soutien du développement économique des Premières nations</li> <li>• Les statistiques sur les comptes de recettes locales</li> <li>• L'amélioration de la coordination de l'élaboration des textes législatifs avec le CGFPN</li> </ul>	Terminé
Gérer les initiatives et les projets spéciaux concernant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emprunts sous forme d'obligations garanties par les recettes locales</li> <li>• Le DPPN</li> <li>• Le partage des recettes fiscales</li> <li>• La TPSPN</li> </ul>	Terminé		
		Élaborer la proposition prébudgétaire de la CFPN	Terminé

# Évaluation de la stratégie de gestion des risques



Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation	
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Élaborer ou modifier jusqu'à quatre modèles de textes législatifs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'imposition en vertu de textes législatifs adoptés en vertu de l'alinéa 5(1)a) selon une application régionale</li> <li>• L'imposition foncière</li> <li>• Les emprunts</li> <li>• Les taux d'imposition</li> <li>• Les dépenses</li> <li>• Les DA</li> </ul>	Terminé
Examiner les textes législatifs annuels et non annuels en vertu de la LGF	Terminé
Réviser et mettre à jour le manuel d'examen des textes législatifs	Terminé
Appuyer les modifications législatives découlant de la révision septennale de la LGF	Terminé
Examiner les règlements administratifs en vertu de l'article 83	Terminé
Aider jusqu'à 10 Premières nations dans leur transition vers la LGF	Terminé
Tenir à jour le registre des textes législatifs et des règlements administratifs des Premières nations	Continu
Élaborer ou modifier des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement administratif sur les améliorations locales</li> <li>• Règlement administratif sur l'imposition - Sask., Man., Ont., N. B. et N. É.</li> <li>• Règlement administratif sur l'évaluation - Sask., Man., Ont., N. B. et N. É.</li> </ul>	Terminé Terminé Terminé
Surveiller l'évolution de la législation, y compris le projet de loi C 428	Terminé

Éducation	
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Élaborer un manuel et une étude de cas pour le certificat en administration fiscale des Premières nations	Terminé
Offrir un cours accrédité en ligne	Terminé
Soutenir les partenaires de la CFPN dans l'élaboration et la prestation de quatre ateliers pour les Premières nations	Terminé
Offrir sept cours accrédités par l'intermédiaire du Tulo Centre et de l'UTR	Terminé
Tenir à jour le LAF et assurer son soutien	Continu
Continuer de soutenir la formation en administration fiscale des Premières nations	Continu
Continuer d'élaborer le programme de certificat en DPPN	Continu

Communications	
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Élaborer et publier le Rapport annuel (en version imprimée et électronique) dans les deux langues officielles	Terminé
Coordonner et élaborer les documents pour l'assemblée générale annuelle de la CFPN	Terminé
Rationaliser et tenir à jour le site Web - travailler à mettre à jour le contenu du site Web et à accroître l'efficacité de son utilitaire administratif / système de gestion de contenu	Continu
Élaborer et coordonner les présentations	Terminé
Mettre le guide des dépenses sur les recettes locales	Continu
S'assurer que la CFPN respecte les exigences de la LLO	Continu
Tenir à jour la base de données pour la distribution des courriels	Continu
Soutenir la communication lié au DPPN	Continu
Publier le bulletin trimestriel <i>Ouvrir le sentier</i>	Terminé
Mettre à jour les documents de communication, y compris le guide sur l'image de marque et le contenu	Terminé
Créer une bibliothèque de contenus	Terminé
Mettre à jour le guide d'impôt foncier dans les deux langues officielles	Terminé

Gestion des différends	
OBJECTIFS ET ACTIVITÉS	RENDEMENT
Tenir à jour la liste de médiateurs et offrir la formation	Continu
Répondre aux demandes de facilitation et de règlement de différend	Continu
Assurer la prestation des services de soutien pour ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La prestation des services d'évaluation provinciaux aux Premières nations</li> <li>• L'élaboration des systèmes de relations avec les contribuables</li> <li>• Les négociations d'ententes de services, au besoin</li> </ul>	Continu
Intervenir dans les litiges liés aux impôts fonciers, s'il y a lieu	Continu
Offrir une formation à la CFPN, aux Premières nations désignées et au Tulo Centre <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociations à gains mutuels</li> <li>• Règlement des différends</li> </ul>	Terminé



## Évaluation de la stratégie de gestion des risques

L'évaluation de la stratégie de gestion des risques illustre la manière dont la CFPN a géré les risques au cours de l'année antérieure.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la manière dont la CFPN a prévu et géré les risques selon son Plan directeur 2014-2015. La première colonne décrit les risques prévus dans le Plan directeur. La deuxième colonne énumère les événements qui sont survenus au cours de l'année et qui ont eu une incidence sur les risques prévus. La troisième colonne donne un aperçu des mesures prises par la direction de la CFPN à la suite des événements.

Risques prévus dans le Plan directeur 2014-2015	Événements survenus en 2014-2015	Approche de la direction
Les modifications à la LGF et la législation sur le DPPN ne se réalisent pas	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications à la LGF ont été élaborées, mais n'ont pas été présentées par le Parlement</li> <li>- La législation sur le DPPN n'a pas été élaborée, mais des progrès ont été réalisés en matière de politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ressources considérables ont été consacrées aux modifications à la LGF et au travail avec les parlementaires pour obtenir la présentation des modifications</li> <li>- On a poursuivi le travail relatif aux questions de politiques liées au DPPN</li> </ul>
Les pressions budgétaires des Premières nations accroissent la demande d'imposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ralentissement de l'économie et l'augmentation des compressions budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour effet d'accroître la demande de sources de recettes stables et de rechange de la part des Premières nations, particulièrement en Saskatchewan et en Alberta</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CFPN a augmenté son soutien à l'élaboration des textes législatifs et ses présentations en réponse à la demande accrue</li> </ul>
On s'intéresse à l'imposition du développement des ressources et des pipelines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les décisions de la Cour suprême ont accru l'intérêt pour l'imposition des ressources</li> <li>- Les prix moins élevés du pétrole ont augmenté la pression pour des pipelines allant jusqu'à la côte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CFPN a publié une proposition de politique au sujet d'une taxe sur les ressources</li> <li>- La CFPN a reçu des demandes de soutien et de présentations de la part de plusieurs Premières nations</li> <li>- La CFPN élargira ses recherches sur la taxe sur les ressources en 2015-2016</li> </ul>
Les contribuables ont des préoccupations au sujet de la conversion de frais en impôts au Manitoba et en Ontario	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Cour fédérale a appuyé la compétence fiscale de la Première nation dans le différend touchant Buffalo Point (Man.)</li> <li>- Certaines Premières nations de l'Ontario ont exprimé de l'intérêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation du cadre de politique et des exigences de transition. Examen des normes.</li> </ul>
Accroissement de la demande d'obligations garanties par les recettes locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La première émission d'obligation sous le régime de la LGF a eu lieu, mais la demande d'obligations garanties par les recettes locales a été limitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le soutien des emprunts garantis par les recettes locales à mesure que la demande augmente</li> </ul>
La demande en matière d'ateliers et de développement de la capacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande accrue de la part des gestionnaires des terres et des Premières nations de la Saskatchewan et du Manitoba</li> <li>- Demande accrue des cours du Tulo Centre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On a offert des ateliers supplémentaires</li> <li>- Cela a été désigné comme une priorité pour 2015-2016</li> </ul>



## Services intégrés

Le secteur d'activités des Services intégrés maintient un environnement de travail efficace pour les secteurs de service de la CFPN, et assure le bon fonctionnement de la CFPN et de son Secrétariat, conformément aux parties 2 et 6 de la LGF et au Plan directeur. Ce secteur d'activités est également responsable de la gestion de la *Gazette des premières nations* et de tous projets ou initiatives spéciaux que la CFPN entreprend.

En 2014 2015, le secteur d'activités des Services intégrés a continué de gérer l'infrastructure administrative et les immobilisations pour la CFPN. Il a organisé les réunions de la Commission, et s'est assuré du respect des exigences de planification, de rapport, de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. On a continué d'améliorer le système de gestion de l'information, et l'on a commencé à travailler à un programme de tenue et d'élimination des dossiers avec Bibliothèque et Archives Canada. La *Gazette des premières nations* continue d'exécuter la gamme complète de ses services, y compris la publication des textes législatifs, des règlements administratifs, des codes fonciers et des avis publics des Premières nations. Les initiatives spéciales ont compris la coordination institutionnelle pour soutenir et promouvoir les emprunts au moyen d'obligations garanties par les recettes locales; le partage des recettes fiscales; la promotion des modifications à la LGF; la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN); l'Initiative sur le droit de propriété des Premières nations (DPPN); et plusieurs projets de recherche.



*NESAYKA MAMOOK CHEE WAYHUT. C'est une devise chinook qui signifie « nous construisons un nouveau sentier » et qui renvoie au rôle de la CFPN d'aider les gouvernements des Premières nations à élaborer et à établir leur compétence en matière d'impôts fonciers.*

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

**Réunions de la CFPN** - En 2014 2015, le secteur d'activités des Services intégrés a organisé 13 réunions de la Commission et 13 réunions du Comité de détermination des taux d'imposition en vertu de l'article 83. Les présentations spéciales à ces réunions ont compris celles des Affaires autochtones du Nouveau Brunswick et de Bibliothèque et Archives Canada.

**Planification et établissement des rapports opérationnels** - Le secteur d'activités des Services intégrés est responsable de l'élaboration des plans directeurs, des plans financiers et des plans de travail de la CFPN, et de ses rapports financiers et annuels. En février, la CFPN a terminé le Plan directeur 2015 2016 et, en mars 2015, AADNC l'a approuvé.

**Exigences de la Loi sur l'accès à l'information, de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur la protection des renseignements personnels** - Le secteur d'activités des Services intégrés s'est assuré que la CFPN respectait ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il s'est également assuré que des services et des documents étaient disponibles en anglais et en français, conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

**Infrastructure administrative** - Le secteur d'activités des Services intégrés est chargé de gérer les exigences en matière d'infrastructure administrative et d'immobilisations de la CFPN. Au cours de 2014 2015, afin d'améliorer l'efficacité et le fonctionnement administratifs de la Commission, on a entrepris et mis en œuvre divers projets, y compris des améliorations aux systèmes de production de rapports financiers et de rapports sur les immobilisations corporelles, la prestation de formation de perfectionnement professionnel au personnel, la prestation d'une formation sur l'accès à l'information, et l'élaboration continue de manuels sur les procédures opérationnelles pour les fonctions opérationnelles et administratives clés.

33

147

23

*En 2008, 33 Premières nations étaient inscrites à la première annexe de la LGF. Aujourd'hui, 147 Premières nations sont inscrites à l'annexe, dont 23 qui ont été ajoutées au cours de la dernière année.*



## PRINCIPALES RÉALISATIONS (SUITE)

**Système de gestion de l'information (SGI)** - Le secteur d'activités des Services intégrés a commencé la planification de travaux avec Bibliothèque et Archives Canada visant à améliorer les programmes de tenue et d'élimination des dossiers de la CFPN. D'autres améliorations apportées au SGI ont compris la mise à jour du manuel sur la gestion de l'information, l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion des clients Web pour appuyer le processus d'enregistrement des textes législatifs, l'amélioration de la gestion des courriels, et l'achèvement de la transition de l'infrastructure de la TI vers un environnement en nuage.

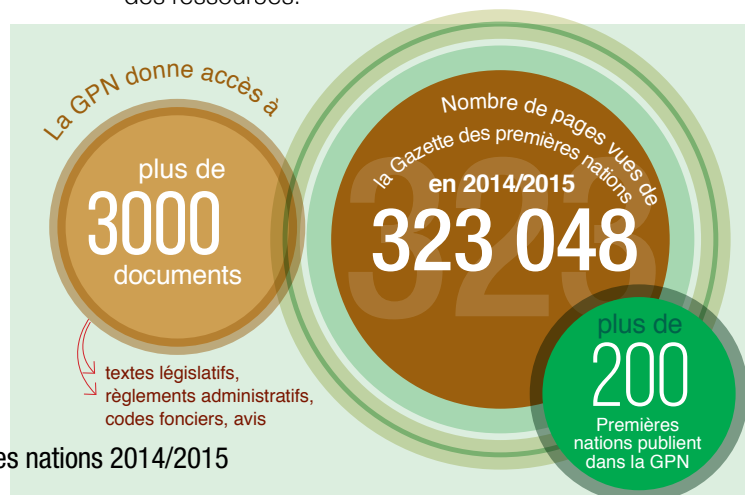
**Gazette des premières nations (GPN)** - Le secteur d'activités des Services intégrés est chargé de gérer les activités de la *Gazette des premières nations*, y compris le site Web [www.fng.ca](http://www.fng.ca) et la base de données interrogeable. La GPN donne aux Premières nations un accès en ligne gratuit aux avis publics, aux textes législatifs en vertu de la LGF, aux règlements administratifs en vertu de la *Loi sur les Indiens* et aux codes fonciers en vertu de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*. En 2014 2015, la GPN a publié 220 textes législatifs / règlements administratifs, 98 avis, et 23 normes et procédures.

La GPN est un service Web gratuit qui fournit des archives permanentes rapides d'accès, conviviales, sécurisées et fiables pour répondre aux nouvelles exigences. En 2014 2015, en plus de publier les nouveaux règlements administratifs en vertu des articles 81 et 85.1 pour les Premières nations dans la GPN, la CFPN a entrepris des recherches avec AADNC sur l'inclusion possible dans la GPN de tous les règlements administratifs en vertu des articles 81 et 85.1 actuellement en vigueur qui ont été approuvés par AADNC. De plus, pour la première fois, AADNC a utilisé la fonction d'avis de la GPN pour donner avis des modifications aux règlements électoraux en vertu de la *Loi sur les Indiens* et de l'examen quinquennal de la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*.

**Initiatives spéciales** - En 2014 2015, le secteur d'activités des Services intégrés a géré les initiatives et projets spéciaux suivants :

- **Coordination institutionnelle pour soutenir et promouvoir les emprunts au moyen d'obligations garanties par les recettes locales** : La CFPN a favorisé une plus grande collaboration, afin de susciter un intérêt accru pour la titrisation des recettes locales. La CFPN et le CGFPN ont tenu des séances conjointes, afin d'augmenter les synergies institutionnelles et de mieux comprendre la fonction réglementaire de chaque institution et les services qu'elle offre aux Premières nations participant à la LGF pour appuyer la titrisation de leurs recettes locales.

- **Partage des recettes fiscales** : À la demande de certaines Premières nations, la CFPN a effectué des recherches préliminaires au sujet des avantages fiscaux reçus par les Premières nations dans le domaine du développement des ressources. Les résultats de ces recherches ont mené ces Premières nations à proposer une taxe autochtone sur les ressources.
- **Promotion des modifications législatives** : La CFPN a travaillé avec les institutions établies en vertu de la LGF et le gouvernement fédéral à promouvoir des modifications à la LGF qui contribueraient à réduire le fardeau administratif des Premières nations et à faciliter l'accès à la LGF.
- **Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN)** : La CFPN a répondu aux demandes de présentation sur la TPSPN de cinq Premières nations. Trois de ces Premières nations ont terminé le processus de mise en œuvre de leur compétence en matière de TPSPN avec le gouvernement fédéral au cours du dernier exercice.
- **Initiative du droit de propriété des Premières nations (DPPN)** : La CFPN a continué de travailler avec le gouvernement fédéral à promouvoir l'Initiative du DPPN, en travaillant à l'achèvement de l'ébauche d'un document de travail technique, comme cadre pour une législation possible, et en offrant un soutien en matière de communication aux Premières nations promotrices et intéressées.
- **Recherches** : L'année dernière, la CFPN a réalisé deux projets de recherche importants. Le premier a permis de démontrer que les impacts fiscaux des ajouts aux réserves sur les administrations locales étaient minimes. Le deuxième portait sur les considérations en matière de justification et de conception préliminaire pour une compétence en matière de taxe autochtone sur le développement des ressources.







## Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques élabore et met en application, par un processus transparent, des politiques et des normes efficaces. Ces politiques et ces normes appuient la compétence des Premières nations, sont fondées sur des pratiques administratives saines, et contribuent à renforcer la confiance des investisseurs, des contribuables et des Premières nations dans l'intégrité du régime de recettes locales des Premières nations.

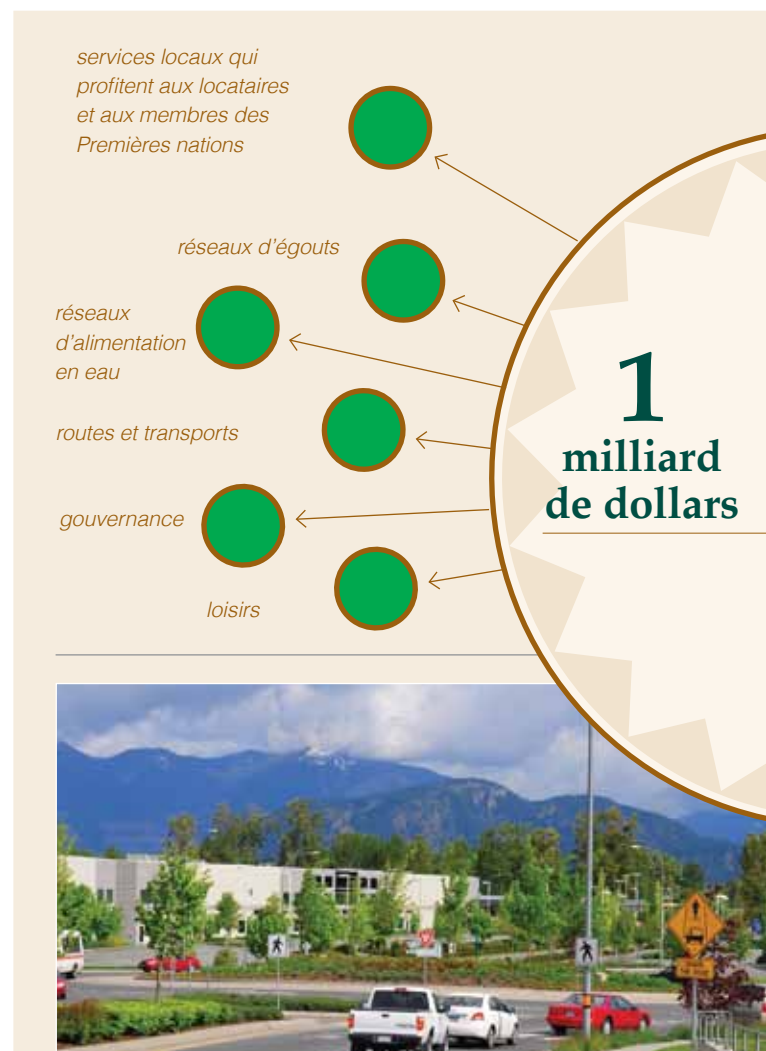
En 2014-2015, le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a réalisé des processus d'obtention de l'avis du public et élaboré des modifications pour plusieurs normes. Il a poursuivi son travail à l'égard de plusieurs applications des textes législatifs sur les taxes sur l'activité commerciale (TAC), y compris la taxe sur l'hébergement, l'impôt minier et l'imposition des activités de transport du pétrole. Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a réagi aux nouvelles questions de politique liées aux ajouts aux réserves, aux revendications territoriales globales et à l'imposition pour les services publics. Il a entamé des discussions sur les politiques au sujet des options en matière de propositions prébudgétaires et des questions d'élaboration des lois, et a élaboré le plan de travail des politiques de 2015-2016. De plus, le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a collaboré avec le CGFPN et l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations (AAFPN) à plusieurs projets et préparé des documents pour les modifications législatives à la LGF.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

#### Normes

**Modifications à l'imposition des propriétés agricoles en Saskatchewan** - En septembre 2014, la CFPN a modifié ses *Normes relatives aux textes législatifs sur l'évaluation foncière des Premières nations* et ses *Normes relatives aux textes législatifs sur les taux d'imposition des Premières nations*, afin de permettre aux Premières nations en Saskatchewan d'établir un mécanisme de remplacement efficient pour évaluer et imposer les propriétés appartenant à deux classes agricoles : les terres arables et les terres non arables. En octobre 2013, les fournisseurs de services d'évaluation et les Premières nations en Saskatchewan ont proposé les modifications aux normes dans le cadre du processus d'obtention de l'avis du public de la CFPN. Les Premières nations en Saskatchewan peuvent maintenant choisir d'imposer les propriétés agricoles en fonction de leur superficie (c. à d. par acre), plutôt qu'en fonction de valeur imposable.

**Normes relatives aux textes législatifs sur les droits d'aménagement (DA)** - La CFPN a modifié les Normes relatives aux textes législatifs sur les droits d'aménagement, afin d'orienter l'application de textes législatifs de ce genre par les Premières nations de la Saskatchewan. Les textes législatifs des Premières nations sur les droits d'aménagement exigent que les promoteurs immobiliers paient des droits d'aménagement uniques au moment de l'approbation d'un aménagement ou de la délivrance d'un permis de construire. Les modifications proposées maintiennent les dispositions existantes des Normes relatives aux textes législatifs sur les droits d'aménagement, tout en introduisant des variations pour garantir que les textes législatifs sur les droits d'aménagement des Premières nations de la Saskatchewan soient semblables aux pratiques de cette province.





## Recherche et élaboration des politiques

**Soumission de la CFPN pour l'examen par AADNC de la politique sur les revendications globales** - La CFPN a préparé une soumission pour l'examen par AADNC de la politique sur les revendications globales, afin de décrire le croisement entre la volonté du Canada de promouvoir un cadre pour la réconciliation en vertu de l'article 35 et le travail de la CFPN.

**Applications de la taxe sur l'activité commerciale (TAC) : la taxe sur l'hébergement des Premières nations et l'impôt minier des Premières nations** - La CFPN a poursuivi ses recherches sur les modèles de TAC pour l'établissement d'une taxe sur l'hébergement (ou taxe hôtelière) et d'un impôt minier sous le régime de la LGF. Cela impliquait de déterminer si d'autres gouvernements avaient établi ce pouvoir, de traiter les questions de compétence et d'effectuer des recherches sur le cadre législatif et réglementaire qui pourrait soutenir cette forme d'imposition dans les réserves.

**Examen par la CFPN de la politique sur les ajouts aux réserves (AR) (Compensation des pertes fiscales nettes)** - En décembre 2014, la CFPN a achevé des recherches sur l'incidence des AR urbains sur les recettes tirées des impôts fonciers municipaux, en réponse à certains commentaires de groupes d'administrations locales relatifs aux révisions proposées à la politique d'AADNC sur les AR et la création de réserves. Les résultats ont montré que les possibilités qu'une municipalité perde des recettes d'impôts fonciers lorsqu'une Première nation acquiert des terrains à l'intérieur de ses limites et les convertit au statut de réserve sont de zéro ou faibles, et, dans les cas où elles sont faibles, les pertes sont plus que compensées par d'autres avantages fiscaux.

**Travail de collaboration avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN)** - La CFPN a collaboré avec le CGFPN à l'élaboration de normes du CGFPN relatives aux rapports sur les comptes des recettes locales et aux systèmes de gestion financière. De plus, la CFPN a élaboré l'ébauche d'un *Guide sur les comptes des recettes locales* pour les agents financiers des Premières nations.

**Modifications à la LGF** - Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a effectué des recherches sur diverses questions, afin de soutenir l'élaboration et la mise au point des modifications législatives proposées à la LGF.

**Proposition prébudgétaire au gouvernement fédéral** - Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques a coordonné l'élaboration de la proposition prébudgétaire de la CFPN au gouvernement fédéral pour 2015.

## Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation

Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation appuie les responsabilités d'examen des textes législatifs et des règlements administratifs de la CFPN en vertu de la LGF et du PE avec le ministre d'AADNC. De plus, ce secteur d'activités appuie la fonction consultative de la CFPN à l'égard de l'élaboration des règlements en vertu de la LGF, ce qui comprend la surveillance de l'impact de la réglementation et l'élaboration de propositions.

En 2014-2015, le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation a continué d'élaborer et de mettre à jour des modèles de textes législatifs et de règlements administratifs, et de réviser et de mettre à jour le manuel sur l'examen des textes législatifs. Il a examiné les textes législatifs et les règlements administratifs soumis à la CFPN par les Premières nations et a fourni des résumés des examens des textes législatifs à la Commission. De plus, il a aidé les Premières nations à préparer leurs textes législatifs annuels et leurs autres textes législatifs sur les recettes locales. Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation a appuyé la promotion des modifications proposées à la LGF, a tenu à jour le registre des textes législatifs et des règlements administratifs des Premières nations, et a surveillé l'évolution de la loi.

2014-2015

**149** textes législatifs en vertu de la LGF

**71** règlements administratifs en vertu de l'article 83

SUR 10 ANS

**768** textes législatifs en vertu de la LGF

**767** règlements administratifs en vertu de l'article 83



*Les investissements stimulent les économies par la création d'emplois et la construction de nouvelles infrastructures, ce qui a pour effet d'élargir l'assiette fiscale des Premières nations.*

# Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation



## PRINCIPALES RÉALISATIONS

**Approbation des textes législatifs / Examen des règlements administratifs** - En 2014 2015, la CFPN a examiné et approuvé 149 textes législatifs en vertu de la LGF et recommandé 71 règlements administratifs pour approbation par le ministre d'AADNC.

**Soutien à l'élaboration des textes législatifs des Premières nations** - La CFPN offre un soutien aux Premières nations et les aide à élaborer leurs textes législatifs en vertu de la LGF. Pour certaines Premières nations, cela implique le remplacement de règlements administratifs en vertu de l'article 83, alors que pour d'autres, cela implique l'élaboration de nouveaux textes législatifs en vertu de la LGF. En 2014 2015, la CFPN a travaillé avec neuf Premières nations à la mise en œuvre de textes législatifs nouveaux ou de remplacement sur l'imposition foncière et l'évaluation foncière en vertu de la LGF. De plus, la CFPN a offert un soutien pour l'élaboration des premiers textes législatifs sur la représentation des contribuables auprès du conseil et la taxe sur le transfert de propriété.

**Modèles de textes législatifs** - Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation a élaboré des modèles de textes législatifs ou des modifications aux modèles de textes législatifs dans les domaines ci-dessous et la Commission les a approuvés :

- Droits d'aménagement en Saskatchewan
- Taxe sur le transfert de propriété en C. B.
- Impôt minier
- Taxe sur l'hébergement

**Modèles de règlements administratifs** - Au cours de la dernière année, la Commission a approuvé des modèles de règlements administratifs sur l'imposition et l'évaluation pour la Colombie Britannique, l'Alberta (ainsi qu'un règlement administratif amalgamé sur l'imposition et l'évaluation), la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Écosse. Elle a également approuvé un modèle de règlement administratif sur les améliorations locales.

**Projet de textes législatifs annotés** - Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la réglementation a élaboré des notes explicatives pour accompagner les modèles de textes législatifs, et pour fournir aux administrateurs, aux dirigeants et aux conseillers juridiques des Premières nations des explications plus complètes sur les aspects importants des textes législatifs et les choix que les Premières nations doivent faire au cours de l'élaboration de leurs textes législatifs.

## Communications

Le secteur d'activités des Communications promeut la compréhension du régime d'imposition foncière des Premières nations et de son utilité pour le développement économique des Premières nations.

En 2014 2015, la CFPN a mis au point une stratégie de communications quinquennale, afin de communiquer de manière efficace, de réaliser ses objectifs clés, et d'harmoniser ses objectifs de communications et organisationnels en vue d'assurer l'affectation de ressources adéquates aux activités de communications. La stratégie de communications implique de souligner les cas de réussite dans un format multimédia (y compris des vidéos) et de rendre les renseignements accessibles et conviviaux.

Le secteur d'activités des Communications a amélioré et tenu à jour les sites Web de la CFPN, a publié *Ouvrir le sentier* (le bulletin d'information trimestriel de la CFPN), et a élaboré des brochures sur les outils et les ressources de la CFPN. De plus, le secteur d'activités des Communications a assuré le soutien des présentations, a rédigé le rapport annuel et a organisé l'assemblée générale annuelle.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS

**Site Web** - On a remanié le site Web, y compris les systèmes de gestion des documents et du contenu. On a ajouté de nouveaux éléments au site Web, y compris ce qui suit :

- *Trousses d'outils* : La nouvelle page de trousse d'outils présente une trousse d'outils simplifiée pour chaque type de texte législatif / règlement administratif. Les trousse d'outils comprennent une description du texte législatif / règlement administratif, les normes connexes, des modèles de textes législatifs / règlements administratifs, et des notes explicatives.
- *Fil de nouvelles* : Le fil de nouvelles est mis à jour régulièrement par l'ajout de sujets d'actualité, d'avis, de renseignements, d'articles, de vidéos, de données statistiques et ainsi de suite. Le fil de nouvelles est interrogeable et utile pour les gens qui consultent le site Web.

**Application mobile** - Un nouvel ajout aux outils de communication de la CFPN, l'application mobile est téléchargeable sur les appareils mobiles, et permet d'atteindre des publics rapidement, de diffuser des présentations et de répondre à d'autres exigences de communication.



## PRINCIPALES RÉALISATIONS

**Stratégie de communications** - La stratégie de communications accroît l'efficacité des communications de la CFPN, par l'harmonisation des méthodes de communication et des messages clés avec nos publics. Ce document dicte l'orientation et les priorités de communication à court, moyen et long terme. La stratégie fait ressortir l'importance du récit comme mode de communication efficace et puissant. Les récits, y compris les histoires des Premières nations, racontées par elles mêmes, à l'égard de leur expérience de l'imposition foncière, permettent de transmettre des renseignements, d'établir un contexte auquel les publics peuvent s'identifier et de créer un sentiment de communauté parmi les Premières nations et entre les Premières nations et la Commission.

**Médias écrits** - Le secteur d'activités des Communications a coordonné la production de deux séries de produits de communication pour les médias écrits :

1. *Ouvrir le sentier* : On a publié et distribué quatre numéros d'*Ouvrir le sentier* en versions électronique et papier. Ce bulletin d'information présente des communiqués et des renseignements importants pour les administrations fiscales des Premières nations et leurs contribuables, et des mises à jour et des perspectives sur les actualités, les cas de réussite et les pratiques exemplaires.

2. *Brochures d'information de la CFPN* : La CFPN a publié quatre brochures sur les outils et les ressources qu'elle offre. Ces petites brochures de 12 pages résument les avantages associés à chaque domaine par des éléments visuels attrayants et un texte simple :

- La brochure sur la CFPN souligne les avantages de mettre en œuvre des impôts fonciers et présente deux cas de réussite des Premières nations.
- La brochure sur la GPN indique les manières dont une personne peut utiliser le site Web de la GPN pour publier des textes législatifs ou des avis des Premières nations ou effectuer des recherches à ce sujet.
- La brochure sur le Tulo Centre souligne les avantages des outils et de la formation pour la mise en œuvre efficace des impôts fonciers des Premières nations.
- La brochure sur le DPPN traite de l'importance pour les Premières nations d'avoir la capacité de posséder des terres dans les réserves, et des avantages qui seraient disponibles dans le cadre de l'Initiative du DPPN. Cette brochure présente des citations convaincantes de promoteurs du DPPN à l'appui de cette initiative.

**AMÉLIORER L'ACCÈS, L'EFFICACITÉ ADMINISTRATIVE ET LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS : ÉLABORATION DES MODIFICATIONS À LA LGF**

En décembre 2014, la Commission de la fiscalité des Premières nations (CFPN) a terminé l'élaboration des détails des propositions législatives visant à améliorer la Loi sur la gestion financière des Premières nations. Ces propositions et des propositions élaborées par le Conseil de gestion financière des Premières nations et l'Administration financière des Premières nations ont été présentées au ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien.

Les modifications proposées ont été conçues pour améliorer l'accès des Premières nations à la LGF, accroître l'efficacité administrative des Premières nations participantes et renforcer la confiance des investisseurs dans le financement par obligations des Premières nations.

Des 43 modifications proposées, vous trouverez ci-dessous les 15 qui l'ont été par la CFPN.

- **Le paragraphe 2(1)** - Élargir la définition de « recettes locales » pour qu'elle comprenne les paiements versés en remplacement d'impôts. Cette modification vise à renforcer la confiance des investisseurs, en accroissant la capacité des Premières nations de faire des emprunts garantis par des recettes locales.
- **L'article 5 et l'alinéa 36(1)(g)** - Conférer clairement le pouvoir d'imposer des frais ou des droits pour la prestation de services locaux, y compris l'alimentation en eau, les égouts, la gestion des déchets, le contrôle des animaux et les services de loisirs. Cette modification vise à permettre aux Premières nations de réaliser des économies d'efficacité et de coûts. Elle vise également à renforcer la confiance des investisseurs par une transparence accrue des recettes et des dépenses pour les services locaux.
- **L'alinéa 5(1)(e)** - Conférer clairement aux Premières nations le pouvoir de recouvrer leurs coûts associés à l'exécution des procédures d'application des impôts fonciers (i. e., le coût de la préparation des avis, de la signification des documents, etc.).

Cette modification vise à accroître l'efficacité, en éliminant les obstacles à l'application des impôts des Premières nations. Une application régulière est importante pour assurer la robustesse du régime fiscal et encourager l'observation des contribuables.

- **Le paragraphe 5(4)** - Clarifier que l'exigence établie au paragraphe 5(4) selon laquelle les textes législatifs doivent prévoir une procédure d'appel se limite aux textes législatifs sur l'évaluation foncière. Cette modification vise à accroître l'efficacité, en éliminant l'incertitude quant à la conformité réglementaire.
- **L'article 6** - Simplifier et réduire les exigences relatives aux préavis de prise de textes législatifs (c.-à-d., raccourcir la période de préavis, et supprimer l'exigence de transmettre les préavis par courrier et de les publier dans un journal local). Établir que les normes de la Commission complètent les exigences de préavis.

*Suite à la page 6.*

**Des cas de réussite**

« Le paragraphe 5(4) de la Loi sur la gestion financière des Premières nations (LGF) exige que les textes législatifs relatifs à l'évaluation foncière prévoient une procédure d'appel. Cette exigence a été clarifiée par la Commission de la fiscalité des Premières nations (CFPN) dans son rapport annuel 2014-2015. Cette modification vise à accroître l'efficacité, en éliminant l'incertitude quant à la conformité réglementaire. »

**Le projet de loi C-428 reçoit la sanction royale**

**Le billon concernant les Premières nations et les projets de ressources**

**Bienvenue sur le site Web remanié de la CFPN!**

**La Cour fédérale confirme la compétence en matière d'imposition foncière des Premières nations**

Accueil

**Bulletin: Règlements administratifs annuels de 2015**

La Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN) publie le Bulletin sur les Règlements administratifs annuels afin d'aider les Premières Nations et leurs administrateurs locaux à élaborer les règlements administratifs annuels pertinents de la Loi sur la LGF.

**Gazette des Premières Nations**

Offre un aperçu de la vie des Premières Nations, des nouvelles, des actualités, des histoires et des événements de la vie des Premières Nations.

**Tulo Centre of Indigenous Business**

Offre des programmes qui offrent aux Premières Nations le soutien nécessaire pour générer des profits et de la croissance à long terme, tout en préservant les traditions.



**Présentations** - En 2014-2015, la CFPN a donné 34 présentations sur l'imposition des Premières nations, la LGF et les économies croissantes des Premières nations aux contribuables, aux Premières nations, aux gouvernements et au public, y compris le Sommet de la région de l'Atlantique de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA), l'Association canadienne de taxe foncière, la First Nations Alliance 4 Land Management et les Saskatchewan Aboriginal Land Technicians. De plus, la CFPN a tenu sept réunions sur l'Initiative du droit de propriété des Premières nations (DPPN).

**Soutien de la Commission** - Le secteur d'activités des Communications a participé à l'élaboration et à la production du rapport annuel, et a également coordonné et élaboré des documents pour l'Assemblée générale annuelle de la CFPN. Tout au long de l'exercice, le secteur d'activités des Communications a travaillé avec le secteur d'activités des Services intégrés, afin de s'assurer que la CFPN continuait de respecter les exigences de la LLO.

*En chinook, « Tulo » signifie « profit ».*

*Historiquement, le chinook était la langue du commerce des Premières nations de la côte ouest des Amériques. Au Tulo Centre of Indigenous Economics, nous transmettons la langue de la prospérité économique.*

## Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation promeut la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, élabore des programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et renforce la capacité des Premières nations d'administrer leurs régimes d'imposition.

La CFPN travaille avec le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'Université Thompson Rivers (TRU), afin de soutenir la prestation des cours des programmes de *certificat en administration fiscale des Premières nations* et de *certificat en économie appliquée des Premières nations*.

Cette année, la série d'ateliers du Tulo Centre a permis de sensibiliser aux programmes et aux services disponibles grâce à la Commission de la fiscalité des premières nations, au Tulo Centre of Indigenous Economics, à la *Gazette des premières nations* et au logiciel de système d'administration fiscale. Dans l'avenir, la CFPN cherchera des moyens d'atteindre des publics par des ateliers et des présentations conférences.

Afin d'établir une fondation solide pour la croissance prévue des programmes, le Groupe de travail sur l'éducation prévoit établir des procédures administratives et des manuels d'instructions sur les cours, et obtenir des données statistiques de la base de données sur les étudiants du Tulo Centre pour aider aux prévisions.



*Le programme éducatif facilite le transfert des pratiques exemplaires et des connaissances, afin que les Premières nations puissent ouvrir la porte à leur potentiel économique.*



*Diplômées du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations*

*L'éducation est essentielle pour établir un régime d'imposition foncière des Premières nations sain et durable*



## PRINCIPALES RÉALISATIONS

**Prestation des cours** - La prestation des cours contribue à renforcer la capacité des Premières nations de partout au Canada qui mettent en œuvre leur compétence en matière d'imposition foncière. Cela contribue également à assurer la dissémination de pratiques exemplaires pour des régimes fiscaux efficaces et de bons climats d'investissement qui protègent les intérêts des contribuables. De plus, la prestation des cours aide à établir un réseau solide d'administrateurs fiscaux formés. On a offert cinq cours à la quatrième cohorte du programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. Et l'on a offert deux cours à la deuxième cohorte du programme de certificat en économie appliquée des Premières nations.

**Obtention de certificats** - En 2014-2015, cinq étudiants ont terminé avec succès le programme de certificat en administration fiscale des Premières nations. En juin 2014, ces étudiants ont obtenu un certificat conjoint de l'Université Thompson Rivers et du Tulo Centre of Indigenous Economics. Les finissants sont des administrateurs fiscaux de Premières nations de la Colombie-Britannique et du Manitoba, et sont prêts à administrer des régimes d'imposition foncière des Premières nations de haute qualité.

**Manuel à libre accès** - Le Tulo Centre a publié la première édition de son manuel électronique à libre accès intitulé *Building a Competitive First Nation Investment Climate* (Établir un climat d'investissement concurrentiel chez les Premières nations). Il s'agit du premier manuel à traiter de ce sujet. Il permet d'élargir l'accès aux recherches du Tulo Centre et de la CFPN, et est inspiré du programme éducatif original élaboré par le Tulo Centre pour le programme de certificat en économie appliquée des Premières nations. Il est disponible gratuitement sur les sites Web du Tulo Centre et de l'Open Textbook Project de BCCampus ([www.open.bccampus.ca](http://www.open.bccampus.ca)), et en version papier.

Série d'ateliers - En partenariat avec le Tulo Centre, la CFPN a offert des ateliers s'inspirant du programme éducatif de ses cours sur l'imposition foncière. Voici les ateliers qui ont été offerts :

- Mettre en œuvre la compétence en matière d'impôts fonciers
- L'imposition foncière et la gestion des terres
- La communication et le règlement des conflits
- Comment rédiger des notes d'information efficaces

**Base de données sur les étudiants** - Élaborée en 2014-2015, la base de données sur les étudiants du Tulo Centre permettra au Tulo Centre de suivre la progression des étudiants tout au long de ses programmes de certificat et de produire des données statistiques utiles. Sur six ans, 108 étudiants provenant de 70 Premières nations ont terminé au moins un cours des programmes. De ces étudiants, 47 % ont terminé au moins cinq cours et 32 % ont terminé les huit cours exigés pour l'obtention d'un certificat. Selon les données disponibles, notre évaluation indique que les Premières nations ayant un étudiant du Tulo Centre et exerçant des pouvoirs d'imposition en vertu de la LGF ont augmenté le nombre de textes législatifs qu'elles avaient adoptés avant la date limite annuelle, et ont surpassé, à cet égard, les Premières nations participant à la LGF, mais n'ayant pas d'étudiant du Tulo Centre.

**Logiciel de système d'administration fiscale** - La CFPN offre le nouveau logiciel de système d'administration fiscale (LAF) pour utilisation par les administrations fiscales des Premières nations. Ce logiciel est accessible à l'aide d'une application Internet en nuage novatrice, au [TAScloud.ca](http://TAScloud.ca), et ses fournisseurs de services offrent une gamme complète de services de soutien aux utilisateurs. Le LAF est offert aux administrateurs fiscaux qui travaillent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle Écosse. Les versions pour l'Ontario et le Nouveau-Brunswick sont actuellement en élaboration. Le LAF comprend tous les outils nécessaires pour gérer le régime fiscal d'une Première nation, y compris la capacité de calculer les taux d'imposition et de comparer les budgets, un processus automatisé pour produire des règlements administratifs et des textes législatifs annuels, l'accès aux données historiques, les rapports pertinents, dont la croissance des évaluations, des comparaisons entre les taux d'imposition, et la consultation des tendances d'imposition des autres administrations fiscales.



Les programmes éducatifs offrent aux communautés les outils nécessaires pour générer des recettes et une prospérité à long terme pour les générations futures.





## Gestion des différends

Le secteur d'activités de la Gestion des différends assure le règlement rapide des différends à l'égard de l'application des textes législatifs sur les recettes locales, et offre des services de soutien aux Premières nations en ce qui concerne les négociations liées à l'élargissement de la compétence fiscale et à la conclusion d'ententes de services.

En 2014 2015, le secteur d'activités de la Gestion des différends a continué de répondre aux demandes de renseignements des contribuables et des Premières nations, et a offert des services de facilitation liés aux taux d'imposition, aux services et aux ententes de services.

### PRINCIPALES RÉALISATIONS

**Demandes de facilitation** - Le secteur d'activités de la Gestion des différends a répondu à un certain nombre de demandes de facilitation liées à l'appui de négociations ou au règlement de différends touchant la LGF ou l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Les demandes concernaient, entre autres, l'appui d'ententes de services au Manitoba et en Colombie Britannique, et la réponse aux demandes de renseignements de contribuables dans les réserves en Colombie Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba.

**Négociation d'ententes de services** - La CFPN continue de faciliter les ententes de services entre les Premières nations et les administrations locales sur demande. En 2014 2015, la CFPN a offert des services de soutien à des Premières nations qui négociaient des ententes de services avec des administrations locales, et a facilité le règlement d'un différend, assurant ainsi le maintien des exigences des ententes en place.

*Les Premières nations vont au-delà de la dépendance afin de devenir des communautés durables offrant des services abordables et de qualité.*



**Liste des médiateurs** - La CFPN continue de tenir à jour la liste des médiateurs qualifiés, et offre des possibilités de formation à ces médiateurs.

**Surveillance et intervention dans les litiges** - La CFPN continue de surveiller et de répondre aux contestations judiciaires du régime fiscal des Premières nations et, le cas échéant, intervient. La CFPN est intervenue dans une affaire judiciaire liée aux impôts fonciers.

**Services de soutien** - La CFPN continue d'offrir des services de soutien pour la prestation des services d'évaluation provinciaux aux Premières nations dans toutes les provinces. Elle offre également des services de soutien pour l'élaboration des systèmes de relations avec les contribuables et la négociation des ententes de services, au besoin.

**Formation** - En collaboration avec le Tulo Centre of Indigenous Economics, la CFPN continue d'offrir de la formation à son personnel et aux Premières nations désignées dans les domaines des négociations à gains mutuels et du règlement des différends.

*L'imposition foncière aide les Premières nations à bâtir un avenir sûr pour leurs communautés, en générant des sources de recettes fiables et en apportant une certitude aux investisseurs.*





# États financiers



# Commission de la fiscalité des premières nations

## États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

---

### Table des matières

---

<b>Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers . . .</b>	<b>32</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant . . . . .</b>	<b>33</b>
<b>États financiers . . . . .</b>	<b>34</b>
État de la situation financière . . . . .	34
État de la variation des actifs financiers nets . . . . .	34
État des activités financières . . . . .	35
État des flux de trésorerie . . . . .	35
Notes complémentaires aux états financiers . . . . .	36
<b>Rapport de l'auditeur indépendant sur les informations financières supplémentaires . . . . .</b>	<b>42</b>
Annexe 1 Plan directeur . . . . .	43
Annexe 2 Élaboration de la législation pour la Loi sur le droit de propriété des Premières nations . . . . .	43
Annexe 3 Projets spéciaux . . . . .	44
Annexe 4 Modifications à la LGF - Planification des communications . . . . .	44

---

## Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers

---

Les états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) sont la responsabilité de la direction et ont été présentés à la Commission aux fins d'approbation.


Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada du secteur public. Les états financiers ne sont pas précis, étant donné qu'ils comprennent des montants fondés sur des estimations et le jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées, dans les circonstances, pour assurer la présentation fidèle des états financiers à tous égards importants.

La CFPN maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de haute qualité, à un coût raisonnable. Ces systèmes ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs de la CFPN sont comptabilisés adéquatement et bien protégés.

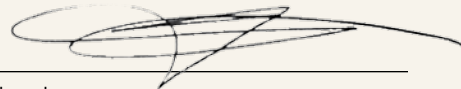
La CFPN est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers, et a la responsabilité ultime de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit.

Le président et les commissaires sont chargés d'examiner les états financiers de la CFPN et de recommander leur approbation. Les membres du comité d'audit rencontrent périodiquement la direction, et les auditeurs externes, afin de discuter des contrôles internes relatifs aux questions de rapports financiers, de vérifier que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités, et d'examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport des auditeurs externes. La Commission tient compte de ces renseignements aux fins de l'approbation des états financiers. La Commission tient également compte de la participation des auditeurs externes.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l. en conformité avec les normes d'audit généralement admises du Canada pour la Commission. BDO Canada s.r.l. a pleinement accès à la Commission.



Président



Commissaire

### **Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN), qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2015, et l'état de la variation des actifs financiers nets, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et des notes complémentaires.

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public et du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants justifiant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération les contrôles internes de l'entité applicables à la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de la Commission de la fiscalité des premières nations au 31 mars 2015 et les résultats de ses activités, la variation de ses actifs financiers nets et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada du secteur public. Les renseignements quantitatifs sont exacts à tous les égards importants et ont été préparés selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Les opérations de la Commission dont nous avons eu connaissance au cours de cet audit ont été effectuées en conformité avec la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

“BDO Canada LLP”

### **Comptable professionnels agréé**

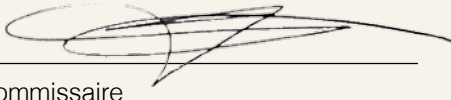
**Kamloops, Colombie-Britannique**  
**Le 24 juin 2015**

## Commission de la fiscalité des premières nations État de la situation financière

Au 31 mars	2015	2014
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie (Note 3)	2 296 008	2 261 252
Débiteurs (Note 4)	77 305	124 765
	<b>2 373 313</b>	<b>2 386 017</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs	828 236	792 119
Contrats payables (Note 6)	1 246 291	1 388 268
	<b>2 074 527</b>	<b>2 180 387</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>298 786</b>	<b>205 630</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	28 054	38 835
Immobilisations corporelles (Note 7)	166 666	248 468
	<b>194 720</b>	<b>287 303</b>
<b>Excédent accumulé (Note 11)</b>	<b>493 506</b>	<b>492 933</b>

Approuvé au nom de la Commission par :

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Commissaire

Le résumé des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission de la fiscalité des premières nations État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2015	2014
<b>Excédent de l'exercice</b>	-	573	176
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(87 205)	(172 823)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	169 007	146 253
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	320
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	-	(320)
	-	<b>82 375</b>	<b>(26 394)</b>
Acquisition des charges payées d'avance	-	10 781	(1 225)
<b>Variation nette des actifs financiers nets</b>	-	<b>93 156</b>	<b>(27 619)</b>
<b>Actifs financiers nets, début de l'exercice</b>	<b>205 630</b>	<b>205 630</b>	<b>233 249</b>
<b>Actifs financiers nets, fin de l'exercice</b>	<b>205 630</b>	<b>298 786</b>	<b>205 630</b>

Le résumé des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission de la fiscalité des premières nations État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2015	2014
<b>Revenus</b>			
Plan directeur	5 933 948	<b>5 965 427</b>	5 943 127
Élaboration de la législation pour la LDPPN*	464 940	<b>464 940</b>	964 880
Projets spéciaux	237 600	<b>237 600</b>	-
Modifications à la LGF** - Planification des communications	112 320	<b>112 320</b>	-
	<u>6 748 808</u>	<u><b>6 780 287</b></u>	<u>6 908 007</u>
<b>Dépenses</b>			
Plan directeur	5 933 948	<b>5 965 324</b>	5 942 951
Élaboration de la législation pour la LDPPN*	464 940	<b>464 943</b>	964 880
Projets spéciaux	237 600	<b>237 544</b>	-
Modifications à la LGF** - Planification des communications	112 320	<b>111 903</b>	-
	<u>6 748 808</u>	<u><b>6 779 714</b></u>	<u>6 907 831</u>
<b>Excédent de l'exercice</b>	-	<b>573</b>	176
<b>Excédent cumulé, début de l'exercice</b>	492 933	<b>492 933</b>	492 757
<b>Excédent cumulé, fin de l'exercice</b>	492 933	<b>493 506</b>	492 933

\* LDPPN - Loi sur le droit de propriété des premières nations

\*\*LGF - Loi sur la gestion financière des premières nations

Le résumé des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Commission de la fiscalité des premières nations État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2015	2014
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	<b>573</b>	176
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	<b>169 007</b>	146 253
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(320)
Variations des soldes de fonctionnement hors trésorerie		
Débiteurs	<b>47 460</b>	(67 742)
Charges payées d'avance	<b>10 781</b>	(1 225)
Créditeurs et contrats payables	<b>(105 860)</b>	(129 845)
<b>Flux de trésorerie des activités de fonctionnement</b>	<u><b>121 961</b></u>	<u>(52 703)</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(87 205)</b>	(172 823)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	320
	<u><b>(87 205)</b></u>	<u>(172 503)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>34 756</b>	(225 206)
<b>Trésorerie, début de l'exercice</b>	<u><b>2 261 252</b></u>	<u>2 486 458</u>
<b>Trésorerie, fin de l'exercice</b>	<u><b>2 296 008</b></u>	<u>2 261 252</u>

Le résumé des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

# Commission de la fiscalité des premières nations

## Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2015

---

### 1. Principales conventions comptables

#### Principes comptables

La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités du secteur public.

#### Comptabilisation des revenus

Les apports affectés sont comptabilisés au titre des revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les intérêts et les autres revenus sont comptabilisés au titre des revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Aucun apport affecté n'a été reçu au cours de l'exercice.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service d'actifs. Le produit de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé au titre des revenus du programme approprié.

La différence entre le coût et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants, lesquels correspondent approximativement à la durée utile des actifs :

<u>Actifs</u>	<u>Taux</u>
Équipement	3 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

#### Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

#### Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et du passif à la date des états financiers et aux montants déclarés au titre des revenus et des dépenses pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

#### Information sectorielle

La CFPN a son siège social à Kamloops et un bureau dans la région de la capitale nationale. Les secteurs d'activités distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

---

# Commission de la fiscalité des premières nations

## Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2015

---

### 1. Principales conventions comptables (Suite)

#### Services de la Commission

La CFPN compte un président, huit commissaires nommés par le gouverneur en conseil et un commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activités des Services de la Commission comprend les coûts de fonctionnement et de soutien du président et des commissaires.

#### Communications

Le secteur d'activités des Communications a pour objectifs la promotion de la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, la communication des initiatives de politiques au nom de la Commission par la publication d'un bulletin d'information trimestriel, la tenue de réunions et la prestation de présentations aux Premières nations, l'organisation et la participation à des salons professionnels, la préparation et la distribution du rapport annuel de la CFPN, l'élaboration et la tenue à jour du site Internet, et la préparation et la distribution des documents de promotion.

#### Services intégrés

Le secteur d'activités des Services intégrés assure la prestation de services des finances, des ressources humaines, d'assurance, de vérification, et d'administration à la CFPN, et est responsable de l'observation des exigences de planification générale et de rapport et de la coordination de l'Assemblée générale annuelle et des réunions de la Commission. Ce secteur d'activités joue également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les langues officielles*, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales, et dans la gestion et le soutien visant à assurer le respect des exigences administratives de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF).

#### Gestion des différends

Le secteur d'activités de la Gestion des différends a pour objectifs de prévenir ou d'assurer le règlement rapide des différends relatifs à l'application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF, et de fournir, sur demande, des services d'éducation, de formation et de facilitation aux administrations fiscales des Premières nations. Ce secteur d'activités assure également le soutien et la gestion du processus d'examen des plaintes.

#### Éducation

Le secteur d'activités de l'Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières nations, par l'éducation du public, l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières nations, et l'élaboration d'outils administratifs pour aider ces dernières.

#### Gazette

Le secteur d'activités de la Gazette gère la publication et la distribution de la *Gazette des premières Nations* en collaboration avec le Native Law Centre. Ce secteur d'activités publie les textes législatifs, les règlements administratifs, les modèles de textes législatifs et les avis des Premières nations en vertu de la LGF et de la *Loi sur les Indiens* dans un site Web en ligne, au [www.fng.ca](http://www.fng.ca).

#### Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et Réglementation

Le secteur d'activités de l'Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et de la Réglementation examine les textes législatifs sur les recettes locales pour garantir leur conformité avec la LGF et le cadre réglementaire connexe, et offre des services de soutien aux Premières nations à l'égard du processus d'élaboration des textes législatifs. Ce secteur d'activités élabore également des modèles de textes législatifs en vertu de la LGF et des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. De plus, il réalise un travail d'examen et assure la liaison avec le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) à l'égard de l'approbation des règlements administratifs en vertu de l'article 83, et tient à jour un registre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et des textes législatifs de la LGF.

#### Élaboration des politiques

Le secteur d'activités de l'Élaboration des politiques est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes afin de soutenir des pratiques de gestion permettant de renforcer la confiance et la certitude des Premières nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des régimes de recettes locales des Premières nations.

#### Initiative du droit de propriété des Premières nations

Cette initiative a pour objectif de permettre aux Premières nations d'obtenir un droit de propriété inaliénable et une compétence réelle à l'égard de leurs terres. La Commission a poursuivi ses consultations sur l'élaboration de la Loi sur le droit de propriété des Premières nations.

# Commission de la fiscalité des premières nations

## Notes complémentaires aux états financiers

**Le 31 mars 2015**

### 2. Nature des activités

La CFPN est une institution nationale à gouvernance partagée, et a son siège social à Kamloops, en Colombie-Britannique et un bureau à Ottawa. Sa mission est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces, et de faire en sorte que les communautés autochtones et les contribuables puissent tirer le plus grand profit possible de ces régimes. La CFPN a été établie en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

### 3. Trésorerie

La trésorerie est détenue à une banque à charte canadienne et rapporte de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à un total de 100 000 \$ par résident canadien.

### 4. Débiteurs

	2015	2014
Compte débiteur des remboursements de la taxe sur les produits et services / taxe de vente harmonisée	60 131	115 071
Autres	17 174	9 694
	77 305	124 765

### 5. Régime d'avantages sociaux

L'organisation parraine un régime d'avantages sociaux pour les employés. Le 31 mars 2015, le montant cumulé était de 434 049 \$ (2014 - 420 121 \$) selon un rapport actuariel daté du 31 mars 2014.

### 6. Contrats payables

L'organisation a commencé ses activités et a engagé des fonds par contrat pour un certain nombre de projets qui étaient en cours à la clôture de l'exercice.

### 7. Immobilisations corporelles

	2015			2014		
	Améliorations locatives	Équipement, mobilier et agencements	Total	Améliorations locatives	Équipement, mobilier et agencements	Total
Coût, début de l'exercice	239 789	1 697 983	1 937 772	239 789	1 525 160	1 764 949
Acquisitions		87 205	87 205	-	172 823	172 823
Coût, fin de l'exercice	239 789	1 785 188	2 024 977	239 789	1 697 983	1 937 772
Amortissement accumulé, début de l'exercice	208 058	1 481 246	1 689 304	197 481	1 345 570	1 543 051
Amortissement	10 577	158 430	169 007	10 577	135 676	146 253
Amortissement accumulé, fin de l'exercice	218 635	1 639 676	1 858 311	208 058	1 481 246	1 689 304
Valeur comptable nette, fin de l'exercice	21 154	145 512	166 666	31 731	216 737	248 468



---

## Commission de la fiscalité des premières nations

### Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2015

---

#### 8. Dépendance économique

La CFPN reçoit la quasi-totalité de ses revenus aux termes d'une entente de financement avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 5 933 948 \$ (2014 - 5 909 666 \$), des contributions du gouvernement et d'autres sources sont nécessaires pour que la CFPN puisse entreprendre certaines initiatives particulières de recherche et d'élaboration de politiques.

---

#### 9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la CFPN détient divers instruments financiers comprenant des montants en espèces et des comptes débiteurs. Compte tenu de la nature de ces instruments et de ses activités, la CFPN est exposée à des risques de crédit.

---

#### 10. Engagements

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau d'Ottawa, Ontario. Ce bureau est loué à un loyer de base de 3 177 \$, plus un supplément de loyer et des frais de stationnement, pour un engagement total mensuel de 6 640 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2018.

La CFPN a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau de Kamloops, C.-B. Le loyer mensuel est de 4 922 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2018.

La CFPN a conclu divers contrats de location-exploitation pour l'équipement et les services de réseau utilisés dans ses bureaux. La fourchette des montants de ces baux s'étend de 337 \$ à 2 135 \$ par mois, plus les taxes en vigueur. Les dates d'expiration des baux s'échelonnent d'août 2016 à août 2017.

Certains de ces baux comprennent une clause autorisant la CFPN à résilier l'entente et, dans certains cas, prévoyant une politique d'annulation.

Les paiements de location minimaux pour les trois prochaines années sont les suivants :

2017	213 136
2018	182 631
2019	138 748
	<hr/>
	534 515
	<hr/>

---

## Commission de la fiscalité des premières nations

### Notes complémentaires aux états financiers

Le 31 mars 2015

---

#### 11. Excédent cumulé

La Commission répartit son excédent cumulé entre les catégories suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Investissement dans les immobilisations corporelles	166 666	248 468
Fonds de fonctionnement	<u>326 840</u>	<u>244 465</u>
	<u>493 506</u>	<u>492 933</u>

L'investissement dans les immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans l'équipement et les améliorations locatives.

---

#### 12. Relevés de dépenses par catégorie

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Amortissement	169 007	146 253
Biens et services de fonctionnement	4 251 999	4 511 004
Salaires et honoraires	<u>2 358 708</u>	<u>2 250 574</u>
	<u>6 779 714</u>	<u>6 907 831</u>

---

#### 13. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour assurer la conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

# Commission de la fiscalité des premières nations

## Notes complémentaires aux états financiers

**Le 31 mars 2015**

### 14. Information sectorielle

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015	Services de la Commission		Gazette	Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation		Élaboration des politiques	Élaboration de la législation pour la LDPPN	Projets spéciaux	Modifications à la LGF	Total pour 2015
	Services de la Commission	Communications		Services intégrés	Gestion des différends					
<b>Revenus</b>										
Gouvernement du Canada	895 035 \$	719 204 \$	185 872 \$	1 356 269 \$	533 806 \$	799 223 \$	464 940 \$	237 600 \$	112 320 \$	6 748 808 \$
Intérêts	-	-	-	-	4 000	-	-	-	-	27 464
Autres revenus	895 035	719 204	185 872	1 356 269	537 806	799 223	464 940	237 600	112 320	6 780 287
<b>Dépenses</b>										
Salaires et honoraires	573 919	219 539	-	609 930	116 502	319 130	-	-	-	2 358 708
Biens et services	252 345	490 375	174 847	803 390	426 361	480 180	464 942	237 544	111 906	4 251 999
Amortissement	18 600	7 013	4 000	7 405	24 940	4 604	-	-	-	169 007
	844 864	716 927	178 847	1 420 725	567 803	803 914	464 942	237 544	111 906	6 779 714
<b>Excédent (déficit) net</b>	50 171 \$	2 277 \$	7 025 \$	(64 456) \$	(29 997) \$	(4 691) \$	(2) \$	56 \$	414 \$	573 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	Services de la Commission		Gazette	Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et réglementation		Élaboration des politiques	Élaboration de la législation pour la LDPPN	Projets spéciaux	Modifications à la LGF	Total pour 2014
	Services de la Commission	Communications		Services intégrés	Gestion des différends					
<b>Revenus</b>										
Gouvernement du Canada	883 931 \$	719 434 \$	187 815 \$	1 353 747 \$	538 410 \$	811 784 \$	964 880 \$	-	-	6 874 546 \$
Intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 955
Autres revenus	883 931	719 434	187 815	1 353 747	538 410	811 784	964 880	-	-	6 908 007
<b>Dépenses</b>										
Salaires et honoraires	607 324	153 135	-	598 972	110 956	289 624	-	-	-	2 250 574
Biens et services	261 305	556 171	171 914	810 559	348 580	455 812	964 880	-	-	4 511 004
Amortissement	9 310	7 455	-	5 986	8 736	3 932	-	-	-	146 253
	877 939	716 761	171 914	1 415 517	468 272	749 368	964 880	-	-	6 907 831
<b>Excédent (déficit) net</b>	5 992 \$	2 673 \$	17 086 \$	(61 770) \$	70 138 \$	62 416 \$	-	-	-	176 \$



Tél. : 250 372 9505  
Fax : 250 374 6323  
www.bdo.ca

BDO Canada LLP  
272, rue Victoria, bureau 300  
Kamloops (C. B.) V2C 1Z6 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendants sur les informations financières supplémentaires

---

### Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2015, et l'état de la variation des actifs financiers nets, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et des notes complémentaires, et nous avons produit notre rapport à cet égard le 24 juin 2015. L'information financière supplémentaire qui suit est présentée aux fins d'analyse complémentaire et ne constitue pas un élément obligatoire des états financiers. Cette information est la responsabilité de la direction et provient de la comptabilité sous-jacente et des autres registres utilisés pour préparer les états financiers.

L'information supplémentaire est assujettie aux procédures d'audits appliqués à l'audit des états financiers et à certaines procédures additionnelles, y compris la comparaison et le rapprochement de cette information supplémentaire avec la comptabilité sous-jacente et les autres registres utilisés pour préparer les états financiers, ou les états financiers eux-mêmes.

*"BDO Canada LLP"*

**Comptable professionnels agréé**

**Kamloops, Colombie-Britannique  
Le 24 juin 2015**

**Commission de la fiscalité des premières nations**  
**Annexe 1 - Plan directeur**  
**(Non audité)**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	Plan financier	<b>2015</b>	2014
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada	5 930 948	<b>5 933 948</b>	5 909 666
Intérêts et autres revenus	3 000	<b>31 479</b>	33 461
	<u>5 933 948</u>	<b>5 965 427</b>	<u>5 943 127</u>
<b>Dépenses</b>			
Services de la Commission	895 035	<b>844 866</b>	877 940
Communications	719 204	<b>716 927</b>	716 760
Services intégrés	1 253 592	<b>1 235 087</b>	1 259 156
Gestion des différends	190 948	<b>197 156</b>	284 024
Éducation	533 806	<b>567 802</b>	468 272
Gazette	185 871	<b>178 847</b>	171 914
Examen des textes législatifs et des règlements administratifs et Réglementation	1 356 269	<b>1 420 725</b>	1 415 517
Élaboration des politiques	799 223	<b>803 914</b>	749 368
	<u>5 933 948</u>	<b>5 965 324</b>	<u>5 942 951</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	-	<b>103</b>	176

**Commission de la fiscalité des premières nations**  
**Annexe 2 - Élaboration de la législation pour la LDPPN**  
**(Non audité)**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	Plan financier	<b>2015</b>	2014
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada	464 940	<b>464 940</b>	964 880
<b>Dépenses</b>			
Présentations de politiques	73 000	<b>74 747</b>	-
Élaboration de l'avant-projet de consultation et de communications	134 000	<b>139 289</b>	-
Élaboration de la réglementation	179 500	<b>167 905</b>	348 802
Communications	44 000	<b>48 562</b>	273 510
Coordination et planification stratégique	34 440	<b>34 440</b>	90 397
Élaboration de la législation	-	-	121 190
Examen de la législation	-	-	103 972
Soutien de la mise en œuvre	-	-	27 009
	<u>464 940</u>	<b>464 943</b>	<u>964 880</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	-	<b>(3)</b>	-

**Commission de la fiscalité des premières nations**  
**Annexe 3 - Projets spéciaux**  
**(Non audité)**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	Plan financier	2015	2014
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada	237 600	<b>237 600</b>	-
<b>Dépenses</b>			
Registre - Projet de système de gestion des clients	55 000	<b>55 000</b>	-
Projet de publication des règlements administratifs pris en vertu de l'article 81 et de la <i>Gazette des premières Nations</i>	45 000	<b>51 681</b>	-
Projet de recherche sur l'imposition foncière du transport d'énergie	65 000	<b>59 262</b>	-
Projet de recherche sur l'imposition en vertu des titres ancestraux	55 000	<b>54 001</b>	-
Coordination et planification stratégique	17 600	<b>17 600</b>	-
	237 600	<b>237 544</b>	-
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	-	<b>56</b>	-

**Commission de la fiscalité des premières nations**  
**Annexe 4 - Modifications à la LGF - Planification des communications**  
**(Non audité)**

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	Plan financier	2015	2014
<b>Revenus</b>			
Gouvernement du Canada	112 320	<b>112 320</b>	-
<b>Dépenses</b>			
Soutien consultatif des communications	60 000	<b>56 104</b>	-
Soutien législatif	44 000	<b>47 479</b>	-
Coordination et planification stratégique	8 320	<b>8 320</b>	-
	112 320	<b>111 903</b>	-
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	-	<b>417</b>	-

## Contactez-nous



### **Siege social**

**321 - 345 Chief Alex Thomas Way  
Kamloops, C.-B.  
V2H 1H1**

**Téléphone 250-828-9857**

**Télécopieur 250-828-9858**

### **Bureau de la région de la capitale**

**202 - 190 rue de O'Connor  
Ottawa, ON  
K2P 2R3**

**Téléphone 613-789-5000**

**Télécopieur 613-789-5008**

*[www.fntc.ca](http://www.fntc.ca)*

*[mail@fntc.ca](mailto:mail@fntc.ca)*

*Numéro sans frais 1-855-682-3682*

### *Références photographiques :*

**Page 4:** Peter Olsen Photography

**Page 30:** Peter Olsen Photography

